République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt huit octobre, à dix-huit heures et trois minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Logrian au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 22 octobre 2026
Date d'affichage : le 22 octobre 2026
Nombre de délégués : 56
En exercice : 56
Présents : 40
Votants : 40 + 4 = 44
Votants par procuration : 4
Absents excusés : 6
Absents : 6

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, CASTANON Philipe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, ALLEN Cédric, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, MM. GOURDIN Roland, MARTINEZ Aurélien, MAZAURIC Pierre, Mme LEFORT Véronique, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, MONEL José.

Procurations :
M. DOMINICUS Romain à M. CASTELLVI Jean-Marie
Mme AGNIEL Virginie à M. GAILLARD Olivier
M. FIORENZANO Johan à M. MOH Cyril
M LAURENT Stéphanie à M. JEAN Lionel

Absents excusés : MM. PINCHARD Philippe, BARON Jérôme, SALA Michel, Mmes COSTA PORTA – JACQUET Arlette, MEUNIER Hélène, REMILLY Christine.

Absents : MM. FURESTIER David, SIPEIRE Jacky, TORTOSA Bruno, WITSCHGER Olivier, SOULIER Cyril, Mme OCHRYMCZUK Anny.

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ Aurélien

Début de séance : 18h03

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Délibération n°151/2026 : Vote du rapport annuel 2025 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du service Déchets de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Lionel JEAN rappelle que le code général des collectivités territoriales prévoit que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Il précise que ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre aux citoyens d'être informés sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité

du service public lié aux déchets. Et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Il ajoute que ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « gestion des déchets » dans la politique de « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver ce bilan 2025 qui sera ensuite portée à la connaissance du public.

Cyril MOH constate une diminution de 30 % de la fréquentation des déchèteries depuis la mise en place du contrôle d'accès.
Lionel JEAN confirme cette baisse et il précise que les usagers ont tendance à regrouper leurs déchets avant de se rendre en déchèterie, plutôt que d'effectuer plusieurs déplacements pour y déposer de petites quantités de déchets, comme un simple carton.
Jean-Martin DELORME souhaite connaître la différence entre le coût aidé du service public et le montant restant à la charge de la collectivité ? .
Lionel JEAN indique que la collecte est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il précise qu'il existe deux modes de fonctionnement, dont l'un intègre la réversion des aides des éco organismes.
Jean-Martin DELORME souhaite également connaître le coût du service par habitant.
Fabien CRUVEILLER explique qu'il est particulièrement difficile de calculer un coût par habitant à l'échelle du Piémont Cévenol, dans la mesure où la communauté de communes adhère actuellement à deux syndicats, appliquant des tarifs différents à la tonne de déchets traitée. Ainsi, le coût de traitement d'une même tonne de déchets peut varier considérablement selon le syndicat concerné, dans des proportions pouvant aller du simple au triple. Dans une logique de solidarité intercommunale il souligne la nécessité d'harmoniser le service public.
Lionel JEAN précise que le coût de fonctionnement à la tonne tous déchets confondus s'élève à 221,19 €, et que le coût de fonctionnement par habitant tous déchet confondu s'élevé à 156 € par habitant. Il souligne toutefois que ces montants doivent être interprétés avec prudence, car ils ne sont pas pleinement représentatifs du coût réel du service qui ne prend pas en compte la part des charges des services supports. Celles-ci seront intégrées dès 2026 selon les recommandations de la DGFIP.

Jacques DAUTHEVILLE indique qu'il votera ce rapport, mais il y a deux termes qui le dérangent qui sont la qualité et le prix. Il explique que sa commune a rencontré des difficultés durant l'été, notamment en raison de l'utilisation des bacs collectifs par des usagers extérieurs à la commune. Malgré les demandes formulées pour installer une signalétique adaptée, le problème persiste. Il demande plus d'équité entre les communes.
Lionel JEAN indique que des réflexions seront engagées sur la mise en place de la collecte en porte-à-porte afin d'améliorer le fonctionnement du service et rappelle que chaque demande est prise en considération par le service gestion des déchets.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_26

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, et notamment la compétence gestion durable des déchets de la communauté de communes,
Vu la délibération du conseil communautaire du 30 novembre 2016 modifiant le règlement de la redevance spéciale,
Vu la délibération du conseil communautaire du 11 avril 2018 modifiant le règlement de collecte des déchets ménagers.
Vu la délibération du conseil communautaire du 17 juillet 2024 modifiant le règlement des déchèteries intercommunale,
Considérant la nécessité de permettre aux citoyens d'être informés sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service public lié aux déchets,
Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CCPC de l'exercice 2025,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur
Après en avoir délibéré,

DECIDE à L'unanimité

- d'approuver le rapport annuel 2025 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du service Déchets tel qu'annexé
- de charger Monsieur le Président de procéder à l'exécution des mesures de publicité de ce rapport et ce conformément aux dispositions prévues à cet effet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

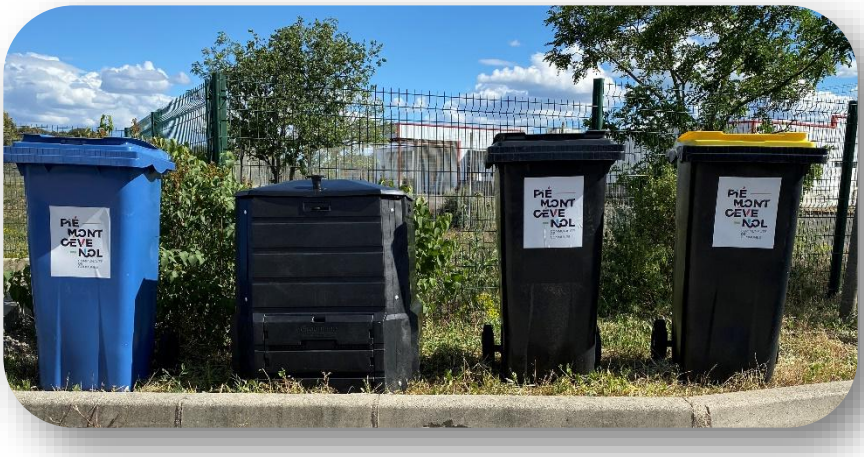
Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :
- de la transmission en sous-préfecture le : 02.11.2026
- de la publication : 02.11.2026

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

PIÉMONT CÉVENOL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





RAPPORT ANNUEL 2025

sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_26

ELEMENTS SYNTHETIQUES

Informations clés	Indicateurs	Evolution par rapport à l'année 2024
Territoire desservi	34 communes 22 529 habitants 10 382 foyers*	Périmètre identique Une population identique (pas de nouvelles données INSEE)
Répartition des compétences	Collecte en Régie Traitement géré par 2 syndicats : SYMTOMA (26 communes) et SITOM Sud Gard (8 communes)	Organisation identique à 2024
Prévention des déchets	Site Internet de la CCPC, plateforme d'information et de sensibilisation Déploiement de composteurs individuels et collectifs Plateforme de gestion des contrôles d'accès aux déchèteries	Mise en œuvre des actions 5, 10, 12, 14 et 20 du PLPDMA 2 sites agrandis et une commune nouvellement équipée
Tonnages collectés, tous types de déchets confondus	15 898.68 tonnes de déchets dont 30.99 % de collecte en porte à porte (79.09 % d'OMR et 20.91 % de Recyclables), 6.56 % de recyclables en PAV et 62.45 % en déchèterie	-12 % de tonnages collectés DMA avec une part un peu plus importante de collecte en porte à porte mais une vraie diminution des tonnages en déchèteries (REP PMCB)
Tonnages traités, tous déchets confondus, par modes de traitements principaux	72.67 % de taux global de valorisation dont 8.69 % de valorisation énergétique, 50.62 % de valorisation matière et 13.37 % de valorisation organique 27.33 % d'enfouissement	Valorisation des déchets en légère baisse par rapport à 2024 notamment du fait de la baisse de la valorisation matière.
Structure du coût : coût du service public et financement	3 516 553.45 € en dépenses de fonctionnement 398 233.96 € en dépenses d'investissement Coût aidé : 3 119 395.75 €	Diminution des frais de fonctionnement (- 100 000 €) et plus de frais d'investissement par rapport à 2024 du fait des travaux sur la déchèterie de Saint Bénézet Forte baisse du coût aidé (- 3.24 €/hab)
Evènements marquants	Mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs PMCB (produits et matériaux de construction des bâtiments) Réhabilitation de la déchèterie de Saint Bénézet Mise en œuvre des contrôles d'accès en déchèteries	

** En 2020, la taille moyenne des ménages est de 2,17 personnes par résidence principale (source INSEE)*

Rapport conforme au décret n°2000-404 du 11 mai 2000

Réalisation : Pôle Technique Intercommunal – Service Gestion durable des déchets
Date : Septembre 2026

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

EDITORIAL



Madame, Monsieur,

À l'heure où les enjeux environnementaux sont particulièrement pressants, la gestion durable des déchets constitue une pierre angulaire de notre action collective. Ce rapport d'activité témoigne de l'engagement que nous avons pris pour répondre aux différents défis qui nous concernent, et cela à travers des actions concrètes et mesurables. En tant que Vice-Président, je suis fier de partager avec vous les avancées réalisées cette année, tout en ayant conscience du chemin qui nous reste à parcourir.

La transition vers une gestion durable des déchets repose sur une approche systémique. Il ne s'agit plus simplement de traiter les déchets, mais de les considérer comme une ressource précieuse, à intégrer dans une logique d'économie circulaire. Nous devons réduire à la source, réutiliser, recycler et valoriser les déchets que nous produisons, tout en limitant autant que possible les incinérations et les enfouissements.

Au cours de cette année, nous avons franchi plusieurs étapes importantes. Ces résultats sont le fruit d'un travail rigoureux et d'une coopération étroite entre les parties prenantes. Il nous faut désormais aller plus loin dans l'innovation pour encourager un véritable changement de paradigme en matière de déchets.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à ces avancées : nos équipes, nos partenaires, ainsi que l'ensemble des citoyens engagés. Vos efforts sont essentiels à la réussite de cette transition.

L'avenir de la gestion durable des déchets repose entre nos mains, et je suis convaincu que, collectivement, nous serons à la hauteur des défis qui nous attendent.

Restons mobilisés.

Lionel JEAN

Vice-Président à la gestion durable des déchets

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

SOMMAIRE

ELEMENTS SYNTHETIQUES 2
EDITORIAL 3
SOMMAIRE 4

LES INDICATEURS TECHNIQUES 5

1/ LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT CEVENOL 6
1.1/ Périmètre intercommunal 6
1.2/ Population desservie 7
1.3/ Morphologie du territoire 7
2/ LES COMPETENCES ET L'ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS EN PIEMONT CEVENOL 8
2.1/ Répartition des compétences 8
2.2/ Déchets pris en charge par le service public du Piémont Cévenol 9
2.3/ Déroulé du processus, de la collecte au traitement 9
2.4/ Modalités d'exécution 11
3/ LE SERVICE DE GESTION DES DECHETS DU PIEMONT CEVENOL 12
3.1/ Moyens humains mis en œuvre 12
3.2/ Moyens d'information et de concertation employés 13
3.3/ Gouvernance du Service de gestion des déchets 13
4/ LA PREVENTION DES DECHETS 15
4.1/ Actions de communication 15
4.2/ Actions de sensibilisation au tri et actions d'économie circulaire 17
4.3/ Poursuite des réflexions stratégiques en vue de la réduction des déchets 18
5/ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS 21
5.1/ Niveau de couverture de la population 21
5.2/ La pré collecte 22
5.3/ La collecte 29
5.4/ Les déchèteries 31
6/ LE BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS 35
6.1/ Les déchets collectés par le service de collecte 35
6.2/ Les déchets collectés en apport volontaire 37
6.3/ Evolution des tonnages de déchets 42
7/ LE TRAITEMENT DES DECHETS 46
7.1/ Points de transfert et unités de traitement de la collecte réalisé par le service 46
7.2/ Types de traitements et de valorisation des déchets collectés 47
7.3/ Poids des types de valorisation 49

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS 50

11/ LES MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS 51
11.1/ Généralités 51
11.2/ Principales prestations externalisées 53
11.3 / Investissements réalisés 54
12/ LE BUDGET, LE COUT DU SERVICE ET SON FINANCEMENT 55
12.1/ Montant annuel global des dépenses et des recettes liées au fonctionnement du service 55
12.2/ Montant annuel global des dépenses et des recettes liées à l'investissement du service 56
12.3/ Financement du service public 58
12.4/ Montant annuel global du budget 58
12.5/ Montant des emprunts 58

ANNEXES 60

A. REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 61
B. REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES INTERCOMMUNALES 61
C. REGLEMENT COMMUNAUTAIRE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS POUR LA REDEVANCE SPECIALE 61

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

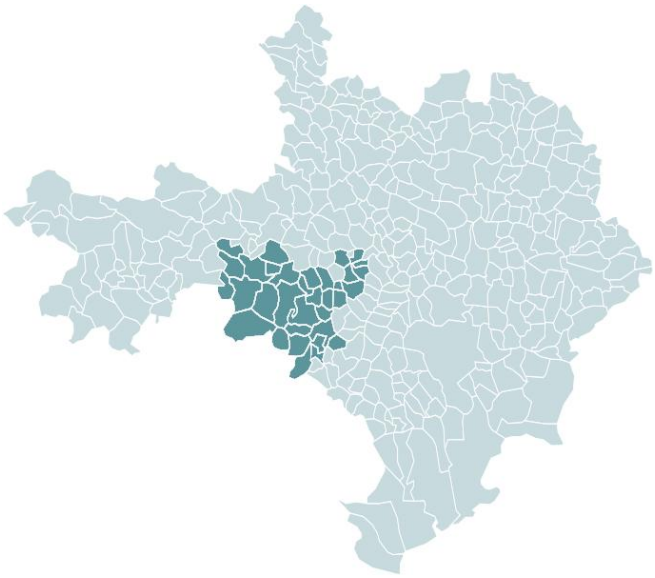
LES INDICATEURS TECHNIQUES



REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

1/ Le territoire de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

1.1/ Périmètre intercommunal



COMMUNES	Population au 29/12/2022	Nombre de foyers*
Aigremont	777	358
Bragassargues	168	77
Brouzet-lès-Quissac	299	138
Canaules-et-Argentières	477	220
Cardet	922	425
Carnas	540	249
Cassagnoles	448	206
Colognac	202	93
Conqueyrac	115	53
Corconne	620	286
Cros	256	118
Durfort	757	349
Fressac	161	74
Gailhan	296	136
La Cadière-et-Cambo	229	106
Lédignan	1 520	700
Liouc	330	152
Logrian-Florian	263	121
Maruéjols-lès-Gardon	275	127
Monoblet	780	359
Orthoux-Sérignac-Quilhan	439	202
Pompignan	914	421
Puechredon	48	22
Quissac	3 449	1 589
Saint-Bénézet	291	134
Saint-Félix-de-Pallières	201	93
Saint-Hippolyte-du-Fort	3 739	1 723
Saint-Jean-de-Crieulon	254	117
Saint-Nazaire-des-Gardies	81	37
Saint-Théodorit	550	253
Sardan	352	162
Sauve	1 956	901
Savignargues	238	110
Vic-le-Fesq	582	268
TOTAL CCPC	22 529	10 382

* INSEE 2,17 personnes / ménages

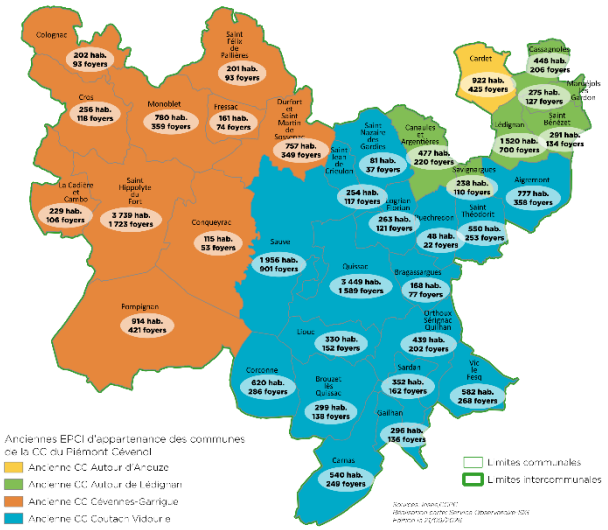
REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

La **Communauté de Communes du Piémont Cévenol** (CCPC) est un Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI) qui se situe **à l'ouest du département du Gard**, à équidistance des communes d'Alès, Nîmes et Montpellier. Elle est également proche d'Anduze, Sommières et Saint-Mathieu-de-Tréviers, bourgs-centres structurant les territoires voisins.

Elle est **issue de la fusion au 1er janvier 2013 de la commune de Cardet et de trois EPCI voisins** : les ex-communautés de communes « autour de Lédignan », « Cévennes-Garrigues » et « Coutach Vidourle ». Cette union a des conséquences sur l'organisation actuelle du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers.

L'EPCI comptabilise aujourd'hui **34 communes adhérentes**.

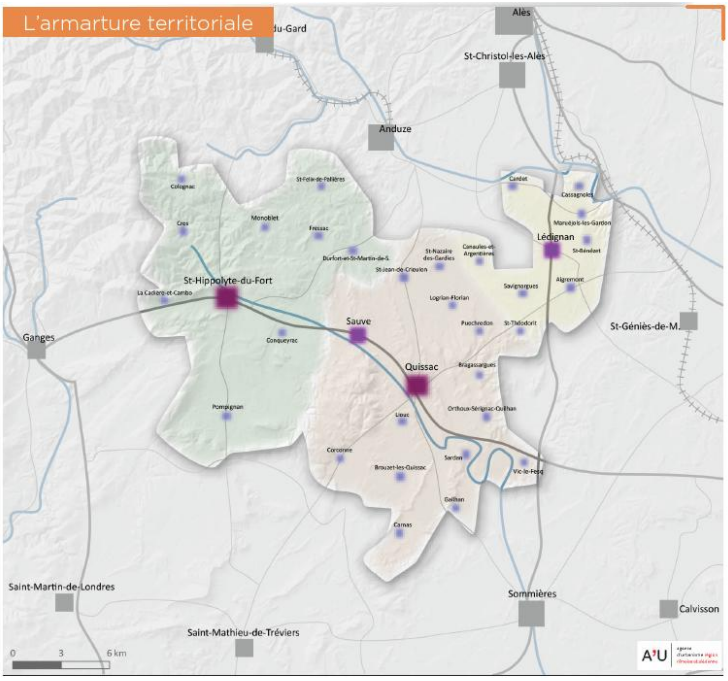
HISTORIQUE DES LIMITES ADMINISTRATIVES ET POPULATION DE LA CCPC



1.2/ Population desservie

La CCPC regroupe une **population municipale de 22 529 habitants en 2025** inégalement répartie sur le territoire.

Les **communes les plus peuplées** sont **Saint-Hippolyte-du-Fort** (3 739 habitants), **Quissac** (3 449 habitants), **Sauve** (1 956 habitants) et **Lédignan** (1 520 habitants).



1.3/ Morphologie du territoire

Le **territoire**, d'une superficie de **451 km²**, regroupe **de nombreux villages, hameaux** et **deux centralités plus peuplées dépassant les 3 000 habitants**, Saint-Hippolyte du Fort et Quissac. L'EPCI est donc classé de typologie rurale avec ville-centre (source : SINOE).

On retrouve **sur les noyaux villageois et les bourgs-centre** un **habitat regroupé plutôt dense**. Il se juxtapose un **habitat diffus réparti sur tout le territoire** à travers **de nombreux mas et un habitat pavillonnaire en développement**.

Ces **spécificités territoriales impactent la collecte des déchets. 2/ Les compétences et l'organisation générale du service public de gestion des déchets en Piémont Cévenol.**

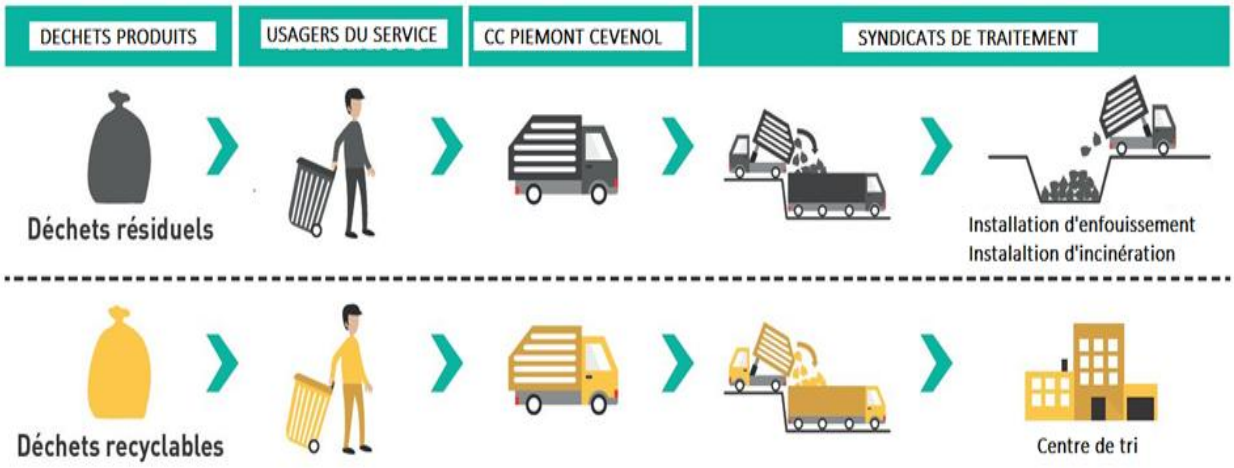
REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

2/ Les compétences et l'organisation générale du service public de gestion des déchets en Piémont Cévenol

2.1/ Répartition des compétences

La CCPC dispose de la **compétence de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés** (DMA) sur l'ensemble de son territoire. Pour cela, **elle assure en régie le service de collecte** auprès de l'ensemble de ses usagers que sont les ménages et les établissements professionnels.

ORGANISATION GENERALE DU PROCESSUS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DES USAGERS

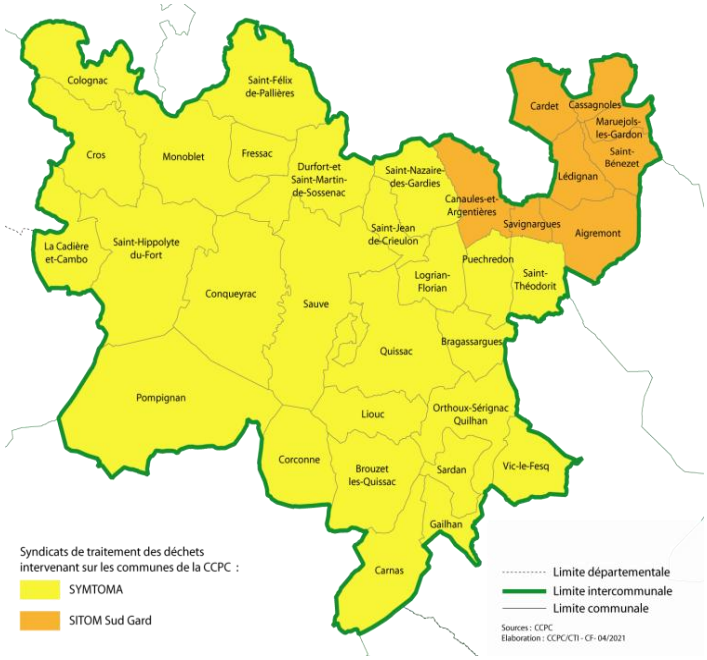


Le **traitement des déchets collectés** est en revanche **délégué à deux syndicats** de traitement différents :

- Le **SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle** couvrant 17 581 habitants sur 26 communes. Les communes couvertes par ce syndicat sont Bragassargues, Brouzet-lès-Quissac, La Cadière et Cambo, Carnas, Colognac, Conqueyrac, Corconne, Cros, Durfort et Saint-Martin de Sossenac, Fressac, Gailhan, Liouc, Logrian Florian, Monoblet, Orthoux Sérignac Quilhan, Pompignan, Puechredon, Quissac, Saint-Félix de Pallières, Saint-Hippolyte du Fort, Saint-Jean de Crieulon, Saint-Nazaire des Gardies, Saint-Théodorit, Sardan, Sauve, Vic-le-Fesq.

- Le **SITOM Sud Gard**, couvrant 4 948 habitants sur 8 communes. Les communes couvertes par ce syndicat sont Aigremont, Canaules-et Argentières, Cardet, Cassagnoles, Lédignan, Maruéjols-lès-Gardon, Saint-Bénézet, Savignargues.

PERIMETRE D'INTERVENTION DES SYNDICATS DE TRAITEMENT SUR LA CCPC



REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

Cette situation complexe est l'héritage des modes d'organisation des anciennes intercommunalités qui ont fusionnées pour créer l'intercommunalité du Piémont Cévenol.

2.2/ Déchets pris en charge par le service public du Piémont Cévenol

Les **27 types de déchets pris en charge par le service public du Piémont Cévenol** dans le cadre de la collecte et dans le cadre du traitement sont les suivants :

DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE PUBLIC DU PIEMONT CEVENOL

1. Ordures ménagères (OMR)
2. Recyclables secs (hors verre) RSHV
3. Verre
4. Papier
5. Végétaux
6. Gravats
7. Métaux
8. Encombrant
9. Carton
10. Bois
11. Pneu sans jante (véhicule léger)
12. Mobilier
13. Batterie
14. Huile de vidange
15. Huile alimentaire
16. Déchets dangereux des ménages
17. Equipement électrique et électronique
18. Cartouche d'encre
19. Textile
20. Ampoule / néon
21. Capsule de café
22. Placoplatre
23. Polystyrène
24. Piles
25. Plastiques PMCB
26. Articles de sport et de loisirs
27. Menuiseries

Source : CCPC

A noter :

Concernant **l'amiante**, déchet dangereux, il est demandé aux usagers qui en auraient à jeter de contacter des professionnels qui en assurent la collecte et le traitement. Voici quelques adresses :

- SPUR ENVIRONNEMENT | SARPI-VEOLIA : zone d'activité Corata 30250 SOMMIERES – tel : 04 66 80 99 15
- CHIMIREC SOCODELI : 275, avenue Pierre et Marie Curie – ZI Domitia Sud 30300 BEA UCARE– tel : 04 66 81 39 55

Concernant **les pneus**, le prestataire des syndicats de traitement de la CCPC, Aliapur, est missionné pour ne prendre en charge que les pneus de véhicules légers. Pour recycler les autres types de pneus (véhicules PL, tracteurs…), l'usager doit directement se rapprocher d'un professionnel de la vente ou du traitement moyennant une contribution financière.

Quel que soit le type de déchets, l'usager ne doit pas hésiter à contacter le service pour tout renseignement.

2.3/ Déroulé du processus, de la collecte au traitement

Pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Recyclables Secs Hors Verre (RSHV), la **collecte se fait en porte-à-porte avec des bacs individuels** et **en point de regroupement avec des bacs collectifs**.

Les **modes de collecte** peuvent être tout en individuel, tout en collectif, ou **mixte**, c'est-à-dire **conciliant les deux**. On retrouve dans les communes concernées une collecte en bac collectif sur leurs centres historiques, certains lotissements, les HLM, des campings, des restaurants et certains chemins privés. Et en parallèle, une collecte en bacs individuels s'effectue sur l'habitat pavillonnaire.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

La terminologie utilisée sera :

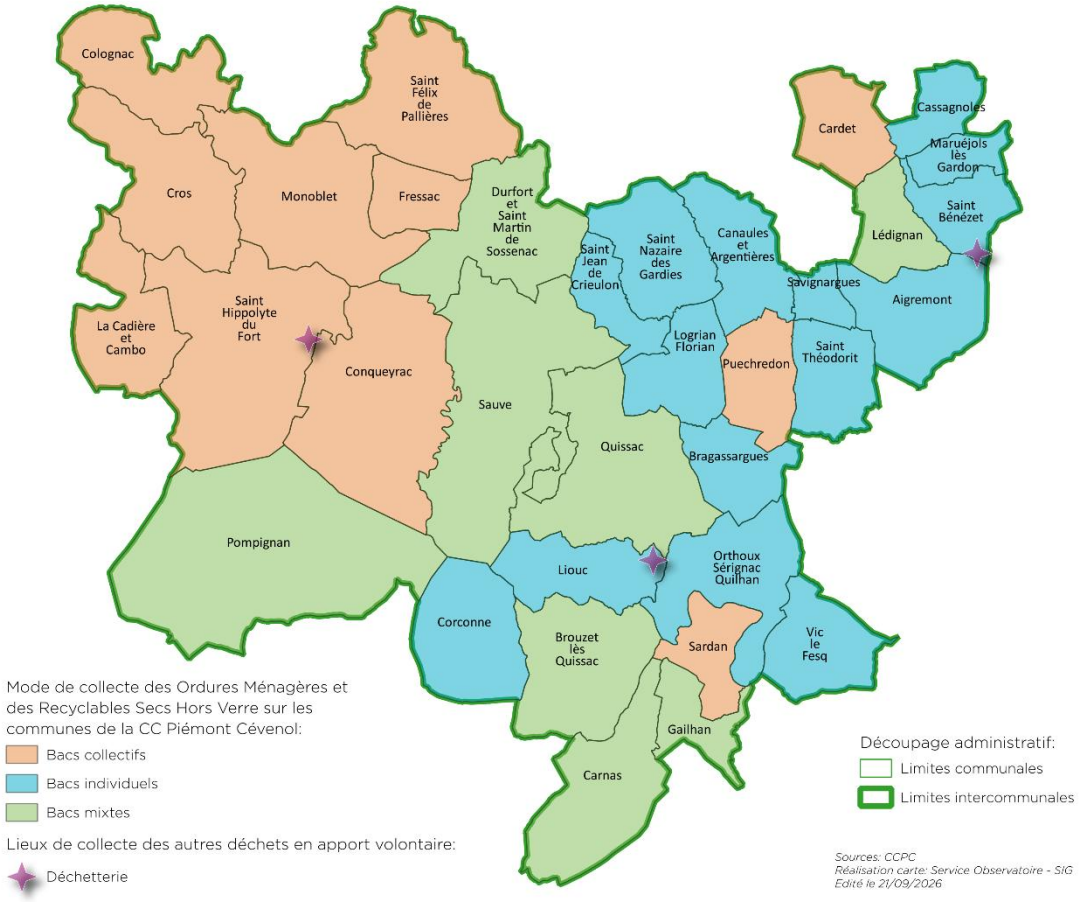
Individuel = Collecte uniquement en bac individuel

Collectif = Collecte uniquement en bac collectif

Mixte = Collecte regroupant les deux modes de collecte, en individuel et en collectif

Les **trois déchèteries** du territoire situées à Liouc, Saint-Bénézet et Saint-Hippolyte du Fort **complètent le dispositif de collecte**.

TYPES DE COLLECTE AUPRES DES USAGERS DE LA CCPC



Les deux syndicats (SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle et SITOM Sud Gard) **se chargent ensuite du traitement des OMR et des RSHV ainsi que des déchets apportés en déchèterie collectés sur leur territoire d'intervention respectif.**

U**n quai de transfert** situé à la déchèterie de Liouc est utilisé pour centraliser les recyclables (RSHV) géré par le SITOM et les OMR. L'usine PAPREC à Liouc constitue également un lieu de transit où le service de collecte dépose directement les recyclables (RSHV) gérés par le SYMTOMA.

Les déchets sont ensuite envoyés vers **différents types d'installations de traitement**, en fonction du syndicat gestionnaire compétent sur la zone.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

PRINCIPAUX LIEUX DE TRAITEMENTS DES DECHETS RECUEILLIS SUR LA CCPC

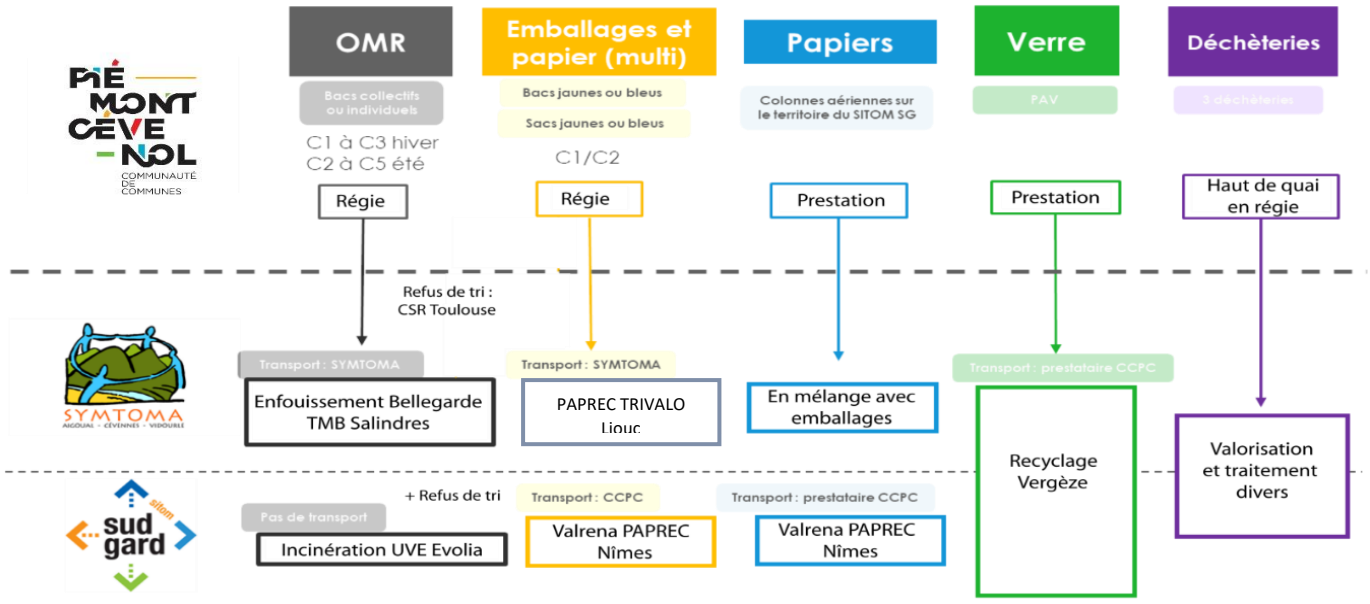
Lieu	Syndicat concerné	Type de traitement
Unité d'enfouissement SITA Suez Bellegarde	SYMTOMA	Enfouissement avec récupération d'énergie
Unité d'incinération UVE EVOLIA Nîmes	SITOM Sud Gard	Incinération avec récupération d'énergie
Unité de tri mécano-biologique (TMB) TPF Suez RV Méditerranée Salindres	SYMTOMA	Tri par séparation mécanique et le traitement biologique des ordures ménagères
Unité de tri des recyclables PAPREC Cévennes Vidourle (Liouc)	SYMTOMA	Centre de tri et de valorisation des recyclables / cartons
Société O-I (Vergèze)	SYMTOMA – SITOM Sud Gard	Recyclage des verres
Unité de tri des recyclables PAPREC Sud Gard VALRENA Nîmes	SITOM Sud Gard	Centre de tri et de valorisation des recyclables

Source : CCPC

2.4/ Modalités d'exécution

Outre la collecte effectuée en régie pour les OMR, les RSHV, et les hauts de quai des déchèteries, l'EPCI et les syndicats de traitement ont recours à des prestations de services pour exécuter leurs missions.

MODALITES D'EXECUTION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT SUR LA CCPC



Source : CCPC

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

3/ Le Service de gestion des déchets du Piémont Cévenol

Le service de gestion des déchets est rattaché au pôle technique de la CCPC, situé au Centre Technique Intercommunal (CTI), impasse des Garennes à Sauve.

Les modalités de fonctionnement de ce service sont **encadrées par un règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, un règlement intérieur des déchèteries intercommunales** et **un règlement communautaire de collecte des déchets ménagers pour la redevance spéciale.**



3.1/ Moyens humains mis en œuvre

Le personnel encadrant et administratif du service déchets est composé de 2.25 ETP repartis :

- Le **responsable de service**, nommé en septembre 2025, principal interlocuteur du Vice-Président et travaillant en étroite collaboration avec la directrice de pôle.
- Le **coordonnateur collecte / déchèteries**, principal interlocuteur du service sur le terrain.
- L'**agent administratif**, qui prend les appels pour l'ensemble du pôle et qui assure une partie des tâches administratives du service déchets….

Le personnel de collecte des déchets résiduels et recyclables est composé de :

- **15 ETP en période normale** (de février à juin et d'octobre à novembre), chauffeurs et ripeurs polyvalents.
- **1.91 ETP dit « saisonniers » pour les périodes de congés** (de juin à septembre et fêtes de fin d'année), où des contractuels ou saisonniers viennent remplacer ou renforcer les agents titulaires.
- **0.62 ETP de remplacement**

Des locaux adaptés, munis de toutes les commodités nécessaires (vestiaires, buanderie, salle de pause) sont mis à disposition du personnel de collecte. Les agents du service déchets titulaires et contractuels sont équipés de vêtements de haute visibilité adaptés au métier ainsi que des équipements de protection individuelle et des chaussures de sécurité.

L'amélioration des conditions de sécurité des agents est une préoccupation constante. Les risques professionnels sont pris en compte dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) qui est mis à jour tous les ans. Les agents sont régulièrement formés (SST, FCOS, PRAP…). En 2025, 3 accidents de travail ont été à déplorer pour un total de 197 jours d'absences (2 agents en déchèteries et 1 en collecte).

La CCPC contribue à l'insertion par l'emploi à travers des contrats aidés : 1 agent en a bénéficié jusqu'en novembre 2025. **Les perspectives d'évolution de l'emploi** dans le secteur des déchets seront tributaires des décisions prises en matière d'organisation du service au regard du cap pris en matière de financement et de réduction des déchets et notamment le déploiement des bacs individuels en lieu et place des bacs collectifs.

Du personnel en déchèterie est également mis à disposition pour **l'accueil**, la gestion des sites et du quai de transfert :

- 1.34 ETP à la déchèterie de Saint- Bénézet
- 2.33 ETP à la déchèterie de Liouc avec une partie pour le quai de transfert à OMR + 0.26 ETP de remplacement
- 2.33 ETP à la déchèterie de Saint Hippolyte du Fort + 0.26 ETP de remplacement

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

ORGANIGRAMME DU SERVICE DECHETS DE LA CCPC

Service Déchets
Responsable : 0.25 (4 mois sur 2025)
Coordonnateur : 1 Equivalent Temps Plein
Administratif : 1 Equivalent Temps Plein
Chargé de mission : 0
Collecte : 15 Equivalents Temps Plein
Déchèterie de Liouc : 2.33 Equivalents Temps Plein
Déchèterie de St Hippolyte du Fort : 2.33 Equivalents Temps Plein
Déchèterie de St Bénézet : 1.34 Equivalents Temps Plein

Des prestataires assurent la collecte en point d'apport volontaire. Pour le **papier** (les huit communes ex-autour de Lédignan qui bénéficient de colonnes aériennes), la collecte est réalisée par le prestataire Cévennes Déchets qui missionne un chauffeur environ toutes une fois tous les mois et demi. Pour le **verre**, les colonnes aériennes de l'ensemble du territoire sont collectées par le prestataire Vial qui missionne un chauffeur en moyenne une fois par semaine pour parcourir l'ensemble du territoire selon trois tournées.

3.2/ Moyens d'information et de concertation employés

Les moyens d'information et de concertation mis en œuvre entre le Service de gestion des déchets et son exécutif sont passés cette année par des échanges avec les maires et les municipalités dans le cadre des différents dossiers en cours.
A destination des usagers, ces moyens sont passés par :

- Les supports d'informations usuels (bulletin de la collectivité…)
- Les échanges avec les associations locales qui agissent comme des relais auprès des habitants

Le service de gestion des déchets est également directement sollicité par les usagers au travers de nombreuses demandes d'informations sur le fonctionnement de la collecte des déchets. Il réceptionne également les réclamations qui sont traitées au cas par cas. Elles concernent principalement l'oubli de collecte, le remplacement de bacs et l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

3.3/ Gouvernance du Service de gestion des déchets

Depuis le 8 juillet 2020, Monsieur le maire de Cardet, **Fabien CRUVEILLER** a été réélu président de la CCPC. Son Vice-Président délégué en charge de la gestion durable des déchets est Monsieur le maire de Corconne, **Lionel JEAN**. Une Commission spécifique Gestion durable des déchets complète l'exécutif sur la thématique des déchets. Cette dernière s'est réunie 3 fois en 2025, les 11 février, 17 juin et 7 octobre.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

COMPOSITION DE LA COMMISSION GESTION DURABLE DES DECHETS 2020-2026

Aigremont	Gilles TRINQUIER – Françoise LAURENT-PERRIGOT (suppl.)
Bragassargues	Alain METGE – Frédérique NOGUIER (suppl.)
Brouzet-les-Quissac	Laurent GAUBIAC – Bernard SOUYRIS (suppl.)
Canaules-et-Argentières	Sylvie LOVOTTI – Jean Marc FROMENT (suppl.)
Cardet	Xavier THALER
Carnas	Bernard LEVY
Cassagnoles	Claude LEO
Conqueyrac	Patrick ENJOLRAS – Etienne GRANIER (suppl.)
Corconne	Lionel JEAN
Cros	Christian CLAVEL – Eric MALCOSTE (suppl.)
Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac	Patrick TEULLE – Philippe CHABANEL (suppl.)
Fressac	Philippe CLAUZEL – Séverine BOURGUET (suppl.)
Gailhan	Jacky SIPEIRE
Lédignan	Christian VIALA – Delphine SEGURA (suppl.)
Liouc	Emmanuelle BODIN – Guy JAHANT (suppl.)
Logrian-Florian	Murielle GODEMENT – Ole Peter OSTERMANN (suppl.)
Maruéjols-les-Gardon	Freddy FELIX
Monoblet	Jean-Paul GUIBAL – Laurent CHARBONNIER (suppl.)
Orthoux-Sérignac-Quilhan	Olivier FOURVEL – David MAUREL (suppl.)
Pompignan	Serge SEMENOFF – Charlotte MARTIN (suppl.)
Puechredon	Jean-Claude GRAS – Maryline DURAND (suppl.)
Quissac	Frédéric HERNANDEZ – Robert CHAZEL (suppl.)
Saint-Bénézet	Jérôme BARON – Luc ARNAUD (suppl.)
Saint-Félix-de-Pallières	Bruno WEITZ – Joop VAN HELMOND (suppl.)
Saint Hyppolyte du Fort	Bruno OLIVIERI - Réjane BARON (suppl
Saint-Jean-de-Crieulon	Christiane MARTINA – Lucie REMEZY (suppl.)
Saint-Nazaire-des-Gardies	Pierre MAZAURIC – Stéphanie CABANIS (suppl.)
Saint-Théodorit	Lionel LESNIAK – Laurence GUEIDAN (suppl.)
Sardan	Elodie MUNTZ – Nicolas ARGELLIERS (suppl.)
Sauve	Wolf KANSTEINER – Louis MOLINES (suppl.)
Savignargues	Claude CHARBONNAUD – Stéphanie LAURENT (suppl.)
Vic-le-Fesq	José MONEL – Sophie MINARRO (suppl.)

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

4/ La prévention des déchets

Différentes actions de prévention des déchets sur le territoire de la CCPC depuis sa création en 2013, tendent à **réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets en lien avec les politiques de développement durable de la Collectivité**, dans un souci de cohérence territoriale. Ces actions de prévention des déchets permettent d'avoir un impact sur la production du déchet par l'usager mais aussi sur son tri.

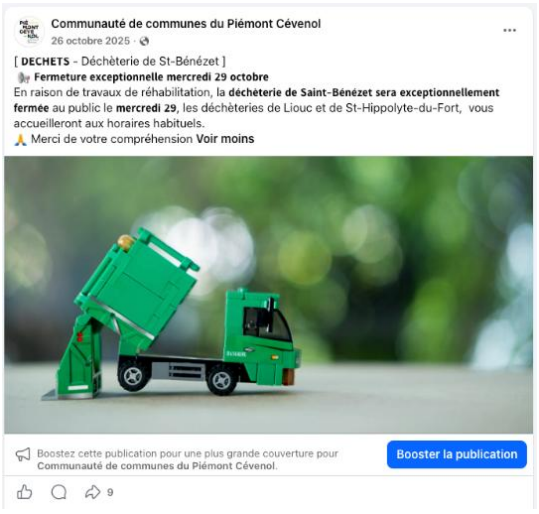
4.1/ Actions de communication

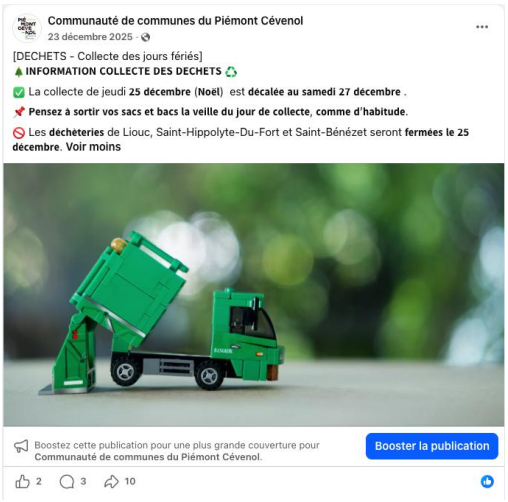
Le **site Internet de la CCPC présente de manière détaillée l'organisation de la collecte des déchets ménagers** et met à disposition des documents à télécharger pour réduire ses déchets. Les jours de collecte y sont renseignés par communes et selon les périodes. D'autre part, les heures d'ouvertures des déchèteries ainsi que les modalités d'accès y sont également présentées.

Le fil d'actualité du site Internet de la CCPC présente également les informations récentes sur la thématique.

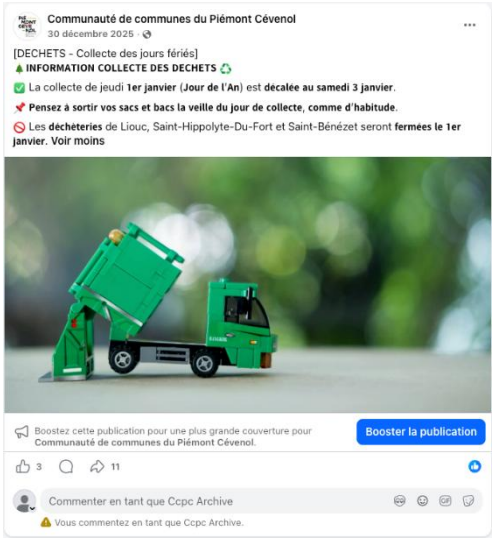
Par ailleurs, la CCPC a également diffusé en 2025, plusieurs post Facebook sur les déchets, portant sur les actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, sur les partenariats et aussi sur les étapes-clés de la mise en œuvre des contrôles d'accès en déchèteries.

POST FACEBOOK 2025 DU SERVICE DECHETS PUBLIES









REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

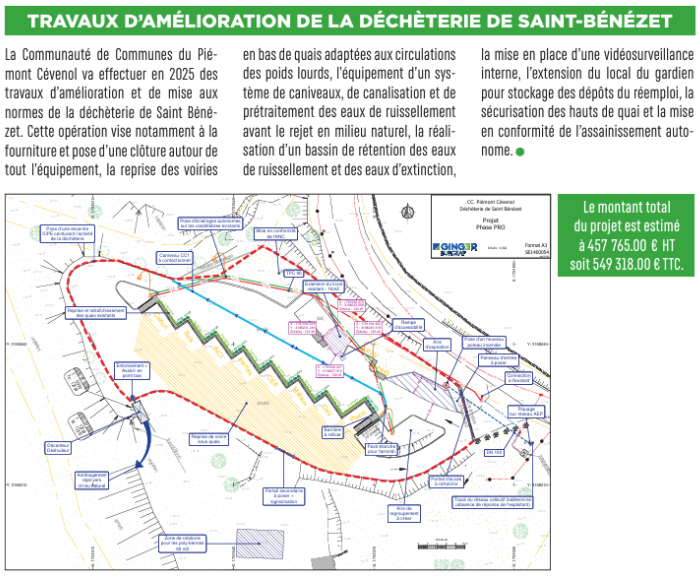




PUBLICATIONS 2025 DU JOURNAL COMMUNAUTAIRE ET PRESSE

De plus, des articles sont parus dans le journal communautaire de la CCPC.







REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

D’autres articles parus essentiellement dans la presse locale (Midi Libre).

MIDI LIBRE NIMES 03/12/2025

Saint-Hippolyte-du-Fort

Réduction des déchets et insertion : la recyclerie en pleine effervescence

Dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets, la recyclerie Pays cévenol organisait ce vendredi 28 novembre une matinée portes ouvertes sur son site de la ZAM du Tapis-Vert. Le public a pu découvrir les coulisses de la structure, échanger avec l'équipe et profiter d'un petit-déjeuner offert.

Bruno Rivollier, président de l'association, et Céline Gross, directrice, ont accueilli plusieurs représentants institutionnels, dont Fabien Cruveiller, président de la communauté de communes du Piémont cévenol, ainsi qu'Anne Doutre du service social territorial du Département du Gard. Pour Fabien Cruveiller, cette rencontre *« s'inscrit pleinement dans la dynamique territoriale autour de la réduction et de la valorisation des déchets. C'est inscrit dans une animation durable au niveau de la gestion des déchets, en valorisant tout ce qui se fait avec la recyclerie, mais aussi en sensibilisant tous les publics et notamment les plus jeunes. Donc ce matin, c'est une action un peu phare ».*



Un partenariat fort avec l'intercommunalité et le Département.

Cette opération a également permis de mettre en lumière le travail mené au quotidien avec les salariés en insertion. Céline Gross a souligné l'importance de cette dimension sociale : *« Cette matinée clôture notre participation à la Semaine européenne de réduction des déchets. L'idée était aussi de faire une présentation avec nos salariés en insertion, qui préparent le titre d'agent de valorisation des biens de consommation courante. Ils alternent formation sur le chantier et cours au Greta, au lycée de Nîmes. Ils ont notamment créé des supports visuels. Nous sommes un partenaire majeur de l'économie sociale et solidaire, et ça marche bien. »*

La recyclerie poursuit sa progression, malgré quelques aléas des débuts, comme l'a rappelé Bruno Rivollier : *« On a grandi, on a maturé. Maintenant, on est sur un rythme de croisière très prometteur, surtout au niveau de la recyclerie. Le défi, c'est de capter de plus en plus de gens, d'élargir le périmètre de clientèle, et on voit que ça évolue dans le bon sens. Les chiffres et les tonnages le montrent. »*

Innovation locale

Il a insisté aussi sur le succès de l'atelier vélo, qui a contribué à faire connaître la structure : *« La thématique vélo a été un bon levier. Ça a démarré sur les chapeaux de roues et c'est toujours d'actualité. Les prix très bas y contribuent. »* Le site bénéficie enfin d'un emplacement idéal, situé juste à côté de la déchèterie. Grâce à une signalétique efficace, de nombreux habitants ont désormais le réflexe de passer à la recyclerie avant de jeter. *« C'est un vrai atout : les gens, avant d'aller à la déchetterie, passent par ici »*, a souligné Bruno Rivollier.

► Correspondant Midi Libre : 06 25 98 38 99

MIDI LIBRE NIMES 29/06/02025

Piémont cévenol

HORAIRES D'ÉTÉ DANS LES DÉCHETTERIES. Les trois déchèteries de la communauté de communes du Piémont Cévenol (Liouc, St-Hippolyte-du-Fort et St Bénézet) fonctionneront en horaires d'été (soit 7 h/14 h) à compter de mardi 1er juillet et ce jusqu'au 31 août, durant leurs jours d'ouverture habituels. Les horaires habituels reprendront le lundi 2 septembre.

4.2/ Actions de sensibilisation au tri et actions d’économie circulaire

Les plaquettes de communication, éditées en 2021, pour sensibiliser au tri ont continué d’être distribuées pour sensibiliser les usagers en 2025. Il en est de même pour le petit guide du compostage édité en 2021.


Compostage individuel ou collectif, en Piémont Cévenol, vous avez le choix !

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Vous vivez en habitat individuel ?

- Installez un composteur individuel dans votre jardin.
- Le coût : 15€ pour un modèle en plastique recyclé d'environ 350 litres.

Où s'en procurer ?

- Au CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL du Piémont Cévenol à Sauve :
- Au SYMTOMA à St Hippolyte-du-Fort :

COMPOSTAGE COLLECTIF

Vous vivez en appartement ou dans un centre de village ?

- Utilisez les aires de compostage partagées mises en place par la CCPC *

Comment ça marche ?

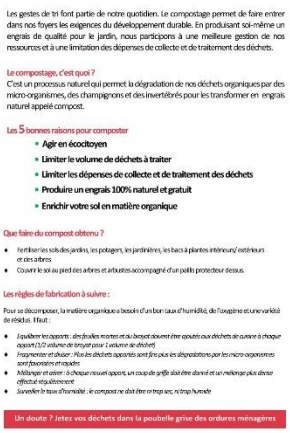
Le site comprend :

- 3 composteurs à minima avec chacun une fonction spécifique : un bac de stockage des déchets secs, un bac à compost et un bac à maturation
- Un panneau d'information d'utilisation
- Un guide qui aide l'usager en lui apportant ses conseils, son expérience et ses astuces. Il retourne, humidifie et tamise également le compost avant de le redistribuer

INFORMATIONS

Communauté de communes du Piémont Cévenol
Service Déchets - Centre Technique Intercommunal
ZAM Corobe Martèle, Impasse des Garennes
30620 SAUVE
04 66 83 06 12 - service-dechets@piemont-cevenol.fr




Les gestes de tri font partie de notre quotidien. Le compostage permet de faire entrer dans nos foyers les exigences du développement durable. En produisant soi-même un engrais de qualité pour le jardin, nous participons à une meilleure gestion de nos ressources et à une limitation des dépenses de collecte et de traitement des déchets.

Le compostage, c'est quoi ?

C'est un processus naturel qui permet la dégradation de nos déchets organiques par des micro-organismes, des champignons et des invertébrés pour les transformer en engrais naturel appelé compost.

Les 5 bonnes raisons pour composter

- Agir en écocitoyen
- Limiter le volume de déchets à traiter
- Limiter les dépenses de collecte et de traitement des déchets
- Produire un engrais 100% naturel et gratuit
- Enrichir votre sol en matière organique

Que faire du compost obtenu ?

- Fertiliser les sols des jardins, les potagers, les jardinières, les bacs à plantes intérieurs/ extérieurs et des arbres
- Couvrir le sol au pied des arbres et arbustes accompagné d'un paillis protecteur dessus.

Les règles de fabrication à suivre :

Pour se décomposer, la matière organique a besoin d'un bon taux d'humidité, de l'oxygène et une variété de résidus. Il faut :

- *Equilibrer les apports : des feuilles mortes et du broyat doivent être ajoutés aux déchets de cuisine à chaque apport (1/3 volume de broyat pour 1 volume de déchet)*
- *Fragmenter et aérer : Plus les déchets apportés sont fins plus les dégradations par les micro-organismes sont favorisées et rapides*
- *Mélanger et aérer : à chaque nouvel apport, un coup de griffe doit être donné et un mélange plus élevé effectué régulièrement*
- *Surveiller le taux d'humidité : le compost ne doit être ni trop sec, ni trop humide*

Un doute ? Jetez vos déchets dans la poubelle grise des ordures ménagères



REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28





Des actions de sensibilisation ont également été menées avec les partenaires et les syndicats de traitement telles que la présence du personnel de la recyclerie de Saint Hippolyte du Fort sur les déchèteries de Saint Hippolyte du Fort et de Liouc.

4.3/ Poursuite des réflexions stratégiques en vue de la réduction des déchets

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Associés

Dans le cadre de la réglementation nationale qui impose de réduire de 15% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) à l'horizon 2030, d'atteindre 65 % de valorisation en réemploi ou recyclage en 2035, de réduire à 10 % les quantités de DMA admises en installations de stockage d'ici 2035 et de généraliser le tri à la source des biodéchets à l'horizon 2025, **les élus du Piémont Cévenol ont officiellement engagé l'élaboration d'un PLPDMA** le 19 juin 2019. Cette démarche s'inscrit dans la lutte nationale de réduction des déchets et constitue un outil majeur pour accompagner les changements de comportements des habitants.

Le PLPDMA a été adopté par le Conseil communautaire du Piémont Cévenol le 21 septembre 2022. Il est maintenant rendu public au siège et sur le site de la CCPC. Il est également relayé sur les sites internet et les réseaux sociaux des communes adhérentes qui le souhaitent.

Projet de réhabilitation de la déchèterie de Saint Bénézet

La Communauté de Communes du Piémont Cévenol a réalisé l'étude de faisabilité des travaux d'amélioration et de mise aux normes de la déchèterie de Saint Bénézet qui ont été en grande partie réalisés en 2025 afin de répondre notamment aux demandes de la DREAL dans son rapport d'inspection de l'été 2024.

Cette opération a permis de mettre en œuvre notamment la fourniture et pose d'une clôture autour de tout l'équipement, la reprise des voiries en bas de quais adaptées aux circulations des poids lourds, l'équipement d'un système de caniveaux, de canalisation et de prétraitement des eaux de ruissellement avant le rejet en milieu naturel, la mise en place d'une vidéosurveillance interne, l'extension du local du gardien pour stockage des dépôts du réemploi, la sécurisation des hauts de quai et la mise en conformité de l'assainissement autonome.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

Mise en place du contrôle d'accès automatique en déchèterie (action 14 de l'axe 4)

La Communauté de communes du Piémont Cévenol a modernisé son système de contrôle d'accès dans les déchèteries à partir du 1er octobre 2024. La carte actuelle a été remplacée progressivement par un badge magnétique qui est à présenter au totem de contrôle en entrée de déchèterie à chaque passage.

L'objectif de cette modernisation est avant tout une meilleure régulation des usagers et un suivi des dépôts plus efficace grâce aux conseils des agents sur place. Cette mesure vise à assurer une utilisation responsable et équitable des services de la déchèterie. Cette mise en place du contrôle d'accès par badge a nécessité des aménagements au niveau des accès des sites. En effet, les barrières présentes sur 2 des trois déchèteries ont été couplées à des totems de contrôle qui gèrent la levée de ces dernières. Concernant la déchèterie de Saint Bénézet, le contrôle d'accès a été mis plus tardivement lors de la réalisation des travaux d'aménagement précités.

Dès le 1er janvier 2025, il est devenu obligatoire pour tous les usagers particuliers ou professionnels de présenter un badge d'accès utilisable dans les 3 déchèteries du territoire pour entrer sur le site.

Chaque foyer dispose de 24 passages par an gratuits qui permettent de venir de nombreuses fois en déchèterie et correspondent à la production annuelle moyenne de déchets d'un foyer.

Une fois leur nombre de passages gratuits épuisé, les passages supplémentaires, assimilés à une production de déchets professionnels, sont facturés.

Les professionnels sont quant à eux invités à payer un forfait initial de 25 passages à la demande de leur badge. Pour eux également, une fois le forfait épuisé, ils pourront créditer leur badge de passages unitaires supplémentaires payants.

Les démarches s'effectuent via la plate-forme en ligne dédiée depuis fin septembre 2024. Accessible via les ordinateurs, tablettes et téléphones, elle permet de créer son compte utilisateur, demander et créditer votre badge, déclarer les véhicules, suivre les dépôts et consulter toutes les informations concernant les déchèteries du territoire (horaires d'ouvertures, guide du tri, règlement intérieur, ...).

La CCPC a accompagné celles et ceux qui éprouveraient des difficultés à effectuer les démarches informatiques en organisant 6 permanences en 2024 afin d'expliquer aux usagers les démarches.

En 2025, la CCPC a mis à disposition sur rendez-vous le conseiller numérique et des ordinateurs au Piémont Services à Quissac.

La modernisation des déchèteries par le biais du contrôle d'accès automatisé est une étape importante vers une gestion plus durable des déchets. Elle reflète l'engagement de la communauté à protéger l'environnement tout en offrant un service accessible et pratique à ses citoyens

Poursuite du développement du compostage collectif

L'action 5 de l'axe 2 « réduire les biodéchets » du PLPDMA indique que pour réduire la quantité de biodéchets, l'équipement d'au moins un composteur partagé par commune est essentiel. Les communes de Corconne et Sauve ont ajouté une aire supplémentaire et Saint Félix de Pallières à mis en place sa première aire de compostage collectif. (Corconne rue de l'église) (Sauve aux HL) (Saint Félix de Pallières à la Mairie).

Mise en valeur des acteurs du réemplois et de la réparation / Développement d'ateliers de sensibilisation / relais des actions de sensibilisation développées par les syndicats de traitement

Les actions 10 et 12 de l'axe 3 et 20 de l'axe 5 ont été mises en œuvre lors de la semaine européenne de réduction des déchets (SERD).

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

PLANNING SERD 2025 en Piémont Cévenol

🗓️ mardi 25 novembre : 9H30 - 12H : Atelier "Nettoyage de ses données" / *les séniors branchés*
📍 Sauve, salle polyvalente - 7b Av. Rhin et Danube. 👪 Tout public

🗓️ mercredi 26 novembre : 9H - 12H30 - Conseils d'usages numériques et stand récupération de déchets électroniques / *Association Confidentiels*
📍 Quissac, 60 Prom. d'Auzilhon (Durant le marché) 👪 Tout public

🗓️ mercredi 26 novembre : 11H - 12H30 - Présentation d'un camion benne et recyclage tri des déchets avec le *SYMTOMA*
📍 Centre de loisirs - Saint Hippolyte du Fort 👪 Enfants

🗓️ mercredi 26 novembre - ATELIER DE REUTILISATION D'OBJETS DU QUOTIDIEN A DESTINATION DES FAMILLES - *Recyclerie Pays Cévenol*
📍 Saint Hippolyte Du Fort - 22 ZAM Tapis Vert 👪 Tout public

🗓️ jeudi 27 novembre - ATELIER REPAIR CAFE NUMERIQUE & OBJETS ELECTRONIQUES / *Les petits débrouillards*
📍 Saint Hippolyte Du Fort - 22 ZAM Tapis Vert 👪 Tout public

🗓️ jeudi 27 novembre – sensibilisation aux gestes du tri / *ambassadeur du tri SITOM Sud Gard*
📍 Saint Bénézet - déchèterie 👪 Tout public

🗓️ vendredi 28 novembre - MATINEE PORTE OUVERTE *RECYCLERIE*
📍 Saint Hippolyte Du Fort - 22 ZAM Tapis Vert 👪 Tout public

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

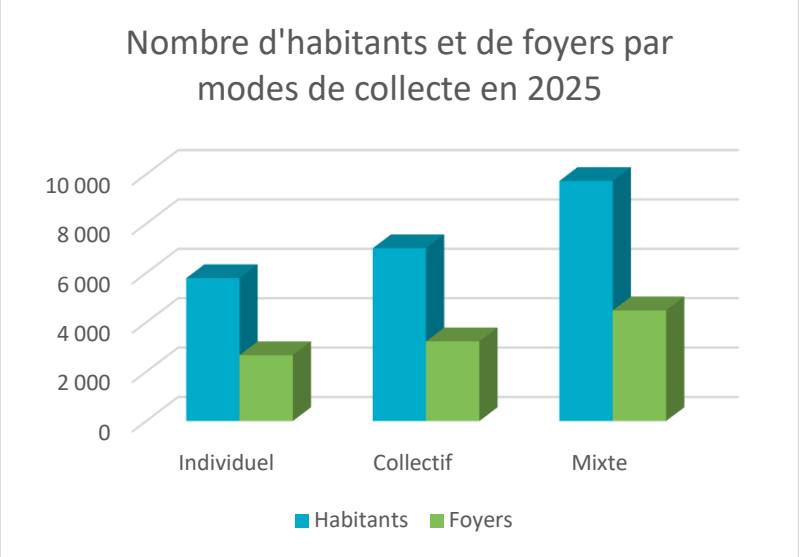
5/ L'organisation de la collecte des déchets

5.1/ Niveau de couverture de la population

Sur la CCPC, **en 2025, c'est la collecte en mixte qui couvre le plus d'habitants et de ménages.** La collecte en bac collectif arrive en 2e position, devant la collecte exclusivement en bac individuel.

Individuel = Collecte uniquement en bac individuel
Collectif = Collecte uniquement en bac collectif
Mixte = Collecte regroupant les deux modes, en porte à porte et en collectif

D'années en années, la proportion de collecte en mode collectif se réduit au profit, dans un premier temps d'un mode mixte puis d'un mode qui tend le plus possible vers l'individuel.



A cela s'ajoute **l'accès de la population et des professionnels à trois déchèteries** quadrillant sur le territoire. Elles se situent à Saint-Hippolyte du Fort, Liouc et Saint-Bénézet. D'autres **PAV dédiés aux déchets verre, journaux et textile** complètent le dispositif.

COUVERTURE DES USAGERS SELON LE MODE DE COLLECTE

	Périmètre de collecte en individuel	Périmètre de collecte en collectif	Périmètre de collecte Mixte (individuel S collectif)
2025			
Ménages	2 670 foyers** 5 793 habitants	3 228 foyers** 7 005 habitants	4 484 foyers** 9 731 habitants
dont Bénéficiaires soumis à la Redevance Spéciale	15 communes 3 établissements économiques	11 communes 11 établissements économiques	8 communes 7 établissements économiques
2024			
Ménages	2 670 foyers** 5 793 habitants	3 649 foyers** 7 919 habitants	4 063 foyers** 8 817 habitants
dont Bénéficiaires soumis à la Redevance Spéciale	15 communes 3 établissements économiques	12 communes 11 établissements économiques	7 communes 7 établissements économiques
2023			
Ménages	2 624 foyers** 5 695 habitants	4 114 foyers** 8 927 habitants	3 612 foyers** 7 837 habitants
dont Bénéficiaires soumis à la Redevance Spéciale	15 communes 3 établissements économiques	13 communes 11 établissements économiques	6 communes 7 établissements économiques

** données 2020 / ** En 2020, la taille moyenne des ménages est de 2,17 personnes par résidence principale (source INSEE)*

Sources : Recensement de la population réactualisé / A6CMO – Base Agde (avril 2021) / Communauté de Communes du Piémont Cévenol

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

5.2/ La pré collecte

La pré collecte est l'étape entre le moment où l'usager a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. **Le tri à la maison/au travail vers les différents contenants et l'apport en PAV sont les actions de la pré collecte**, l'usager étant le maillon important du dispositif car il oriente le déchet.

Les contenants

La collecte des déchets s'effectue par le biais de bacs roulants collectifs ou individuels, mais également à l'aide de sacs spécifiques et de colonnes d'apport volontaire pour certains déchets comme le verre, le papier et le textile. Leur distribution sur le territoire relève des usages hérités des anciens EPCI. Récemment, certaines communes dotées de bacs collectifs ont émis le souhait de passer au bac individuel.

TYPES DE CONTENANTS UTILISES SUR LA CCPC

Déchets résiduels (OMR)	▪ Bacs individuels gris 120 ou 240 Litres ▪ Bacs collectifs gris 660 Litres ▪ Bacs privatifs 660 Litres gris pour les établissements en redevance spéciale	
Déchets recyclables (RSHV)	▪ Bacs jaunes 120 ou 240 Litres ▪ Bacs collectifs 660 Litres avec couvercle jaune ▪ Sacs jaunes translucides fournis par SYMTOMA et redistribués aux communes par la CCPC ▪ Sacs jaunes translucides fournis par la CCPC pour la partie SITOM et redistribués aux communes par la CCPC	 
Papiers	▪ Colonnes aériennes (*partie SITOM Sud Gard*) ▪ Les papiers sont collectés en multi matériaux dans les bacs jaunes ou sacs jaunes pour la partie SYMTOMA	
Verre	▪ Colonnes aériennes à simple crochet (*partie SITOM Sud Gard*) et colonnes aériennes à champignon (*partie SYMTOMA*)	

Source : CCPC

A ce jour, la CCPC dispose d'**un parc de contenants de collecte relativement suffisant** pour assurer la collecte des différents types de déchets ménagers. Les sacs en vrac ainsi que les bacs non normés ne sont pas collectés et sont identifiés comme des dépôts sauvages. En période estivale, le service peut effectuer des **ajustements d'équipements** afin de répondre aux affluences spécifiques (renfort de bacs sur les lieux touristiques et les lieux de festivités…). **Ce matériel relativement récent est renouvelé en fonction des besoins** (remplacement de bacs vandalisés / volés / abîmés, création de nouveaux points de collecte…).

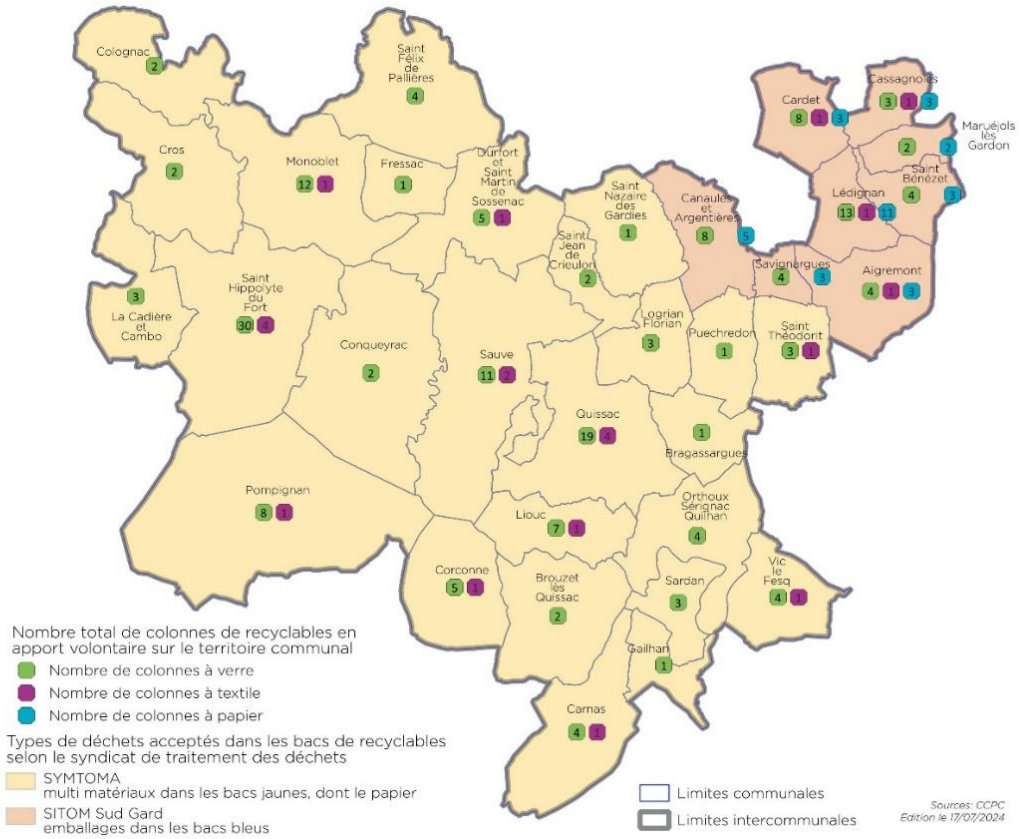
Il n'existe pas de règles de dotation spécifiques pour les bacs individuels de la collecte en porte à porte. Les usagers viennent acheter leur bac au centre technique intercommunal. Un bac de 120 Litres coûte 25 €. Les bacs collectifs (660 Litres) sont pris en charge par la collectivité et ne sont pas vendus aux usagers. Aucun seuil de collecte au-delà duquel les déchets des assimilés ne peuvent être collectés par le service public n'est défini.

La maintenance des bacs est assurée en régie par la CCPC. Chaque année au mois de juin, le personnel nettoie l'ensemble des bacs collectifs à déchets résiduels à l'aide d'un véhicule spécialisé afin d'assurer une

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

bonne propreté avant la saison estivale. Le stockage des bacs et des colonnes d'apport volontaire est effectué sur le site du Centre Technique Intercommunal (CTI).

PARC DE COLONNES VERRE, PAPIER ET TEXTILE SUR LA CCPC



Des contenants sont aussi disponibles pour les apports volontaires. Ils concernent le textile et le verre sur la totalité du territoire, ainsi que le papier sur les 8 communes du territoire traitées par le SITOM Sud Gard (les autres communes gérées par le SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle les mettant dans les bacs jaunes de recyclables). Ce sont des colonnes aériennes dont le volume fait 3 m^3 pour les colonnes papier, entre 2 et 4 m^3 pour les colonnes verre et entre 1 m^3 et 2 m^3 pour le textile (gérées par les syndicats de traitement). Toute nouvelle installation se fait en accord avec la mairie concernée.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

EQUIPEMENTS DISPONIBLES LIES A LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE SUR LA CCPC (DECHETERIES INCLUES) [1]

Flux		Contenants 2025		
		Nombre de contenants disponibles	**Type de contenants**	**Nb de contenants / 1 000 hab.**
	Ordures ménagères (OMR)[2]	2 168[2]	Bac collectif	132[3]
	Recyclables secs (RSHV) [2]	1 275[2] *(dont 12 en déchèterie : L 6 / SH 6)*	Bac collectif	78[3]
	Verre	183 *(dont 11 en déchèterie : SB 3 / L 5 / SH 3)*	Colonne	8
	Papier	36 (dont 3 en déchèterie : L 2 / SH 3)	Colonne	2
	Végétaux	5 *(SB 2 / L 2 / SH 1)*	Benne en déchèterie	0,2
	Gravats	3 *(SB 1 / L 1 / SH 1)*	Benne en déchèterie	0,1
	Ferraille	3 *(SB 1 / L 1 / SH 1)*	Benne en déchèterie	0,1
	Encombrant	5 *(SB 1 incinérable et 1 non incinérable / L 2 / SH 1)*	Benne en déchèterie	0,2
	Carton	6 *(SB 1 / L 1 / SH 1 / 3 SYMTOMA)*	Benne en déchèterie Benne du SYMTOMA	0,3
	Bois	3 *(SB 1 / L 1 / SH 1)*	Benne en déchèterie	0,1
	Pneu (véhicule léger)	2 *(L 1 / SH 1)*	Caisson fermé en déchèterie	0,1
	Mobilier	3 *(SB 1 / L 1 / SH 1)*	Benne en déchèterie	0,1
	Batterie	3 *(SB 1 / L 1 / SH 1)*	Casier en déchèterie	0,1
	Huile alimentaire	3 *(SB 1 / L 1 / SH 1)*	Bidon en déchèterie	0,1
	Huile de vidange	3 *(SB 1 / L 1 / SH 1)*	Cuve en déchèterie	0,1
	DDS	3 *(SB 1 / L 1 / SH 1)*	Caisson maritime fermée en déchèterie	0,1
	Eco DDS	3 *(SB 1 / L 1 / SH 1)*	Caisson maritime fermée en déchèterie	0,1
	Déchets d'Equipements Electrique et Electronique	3 *(SB 1 / L 1 / SH 1)*	Caisson maritime fermée en déchèterie	0,1
	Cartouche d'encre	3 *(SB 1 / L 1 / SH 1)*	Bac fermé	0,1
	Textiles	14 *(dont 2 en déchèterie : SH 1 / L 1)*	Colonne	0,6
	Ampoule / néon	3 *(SB 1 / L 1 / SH 1)*	Petit caisson en fer	0,1
	Piles	3 *(SB 1 / L 1 / SH 1)*	Petit caisson en fer	0,1
	Capsule de café	2 *(L 1 / SH 1)*	Bac fermé	0,1
	Plaques de plâtre	3 *(SB 1 / L 1 / SH 1)*	Benne en déchèterie *(2 15 m3, SB L 1 5 m3)*	0,1
	Polystyrène	2 *(L 1 / SH 1)*	Benne du SYMTOMA	0,1
	Bidon souillé	6 *(SB 2 / L 2 / SH 2)*	Caisse palette 600 L	0,3
	Jouets	2 *(L 1 / SH 1)*	Bac collectif	0,1
	Gaines	2 *(L 1 / SH 1)*	Au sol et grille	0,1
	Articles de sport et de loisirs	2 *(L 1 / SH 1)*	Bac collectif	0,1

[1] *Déchets des 3 déchèteries acceptant toutes les déchets professionnels incluses + dispositif supplémentaire SYMTOMA pour le carton* *Source : CCPC*

[2] *Cela concerne seulement les communes équipées totalement en bacs collectifs et ou en mixte.*

[3] *Calculé sur le nombre d'habitants des communes équipées tout en bacs collectifs ou en mixte.*

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

La maintenance de ces colonnes est assurée en régie par la CCPC dans un atelier sur le site du CTI sauf pour les bornes à textile. Les colonnes sont dans l'ensemble assez anciennes. Régulièrement, de nouvelles colonnes sont implantées en cas de besoin ou de casse.

Par ailleurs, le SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle a mis en place 3 bennes dédiées pour récupérer le carton auprès des professionnels. Elles se situent à Monoblet, aux déchèteries de Saint Hippolyte du Fort et de Liouc.

L'usager peut également utiliser **des composteurs** pour **transformer de manière naturelle les déchets organiques en compost** à l'aide de micro-organismes, des champignons et des invertébrés. Cela concerne les déchets verts (feuilles mortes, tontes de pelouse, petits branchages) et les biodéchets (restes alimentaires (éviter les restes de viande et de poisson), épluchures, fleurs fanées, marc de café,...). Leur part est estimée à 30 % dans les OMR.

Sur la CCPC, le compostage peut se réaliser à l'aide d'un **composteur individuel** pour les personnes disposant d'un extérieur. Les usagers peuvent se procurer un modèle en plastique recyclé d'environ 350 litres (tarif préférentiel de 15 €) auprès :

- du Centre Technique Intercommunal du Piémont Cévenol à Sauve (pour les 8 communes adhérant au SITOM Sud Gard : *Aigremont, Canaules-et Argentières, Cardet, Cassagnoles, Lédignan, Maruéjols-les-Gardon, Saint-Bénézet, Savignargues*). Commande au 04.66.35.99.30 et retrait le jeudi de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous.
- du SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle à Saint-Hippolyte du Fort (pour les 26 communes adhérentes : *Bragassargues, Brouzet les Quissac, La Cadière et Cambo, Carnas, Colognac, Conqueyrac, Corconne, Cros, Durfort et St Martin de Sossenac, Fressac, Gailhan, Liouc, Logrian Florian, Monoblet, Orthoux Sérignac Quilhan, Pompignan, Puechredon, Quissac, Saint Félix de Pallières, Saint Hippolyte du Fort, Saint Jean de Crieulon, Saint Nazaire des Gardies, Saint Théodorit, Sardan, Sauve, Vic-le-Fesq*). Commande au 04.66.77.98.29 et retrait sur rendez-vous.


COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Pour les personnes vivant en habitat collectif ou dans les centres bourgs, des **aires de compostage partagées** sont utilisables sur certaines communes. L'installation de ce type d'équipement se fait à la demande des communes qui se rapprochent du CTI pour réaliser les opérations. Les sites comprennent :

- 3 composteurs à minima qui ont chacun une fonction spécifique : un bac de stockage des déchets secs, un bac à compost et un bac à maturation
- Un panneau d'information d'utilisation
- Un guide (un particulier volontaire ou un agent municipal) qui aide l'usager en lui apportant ses conseils, son expérience et ses astuces. Il retourne, humidifie et tamise également le compost avant de le redistribuer

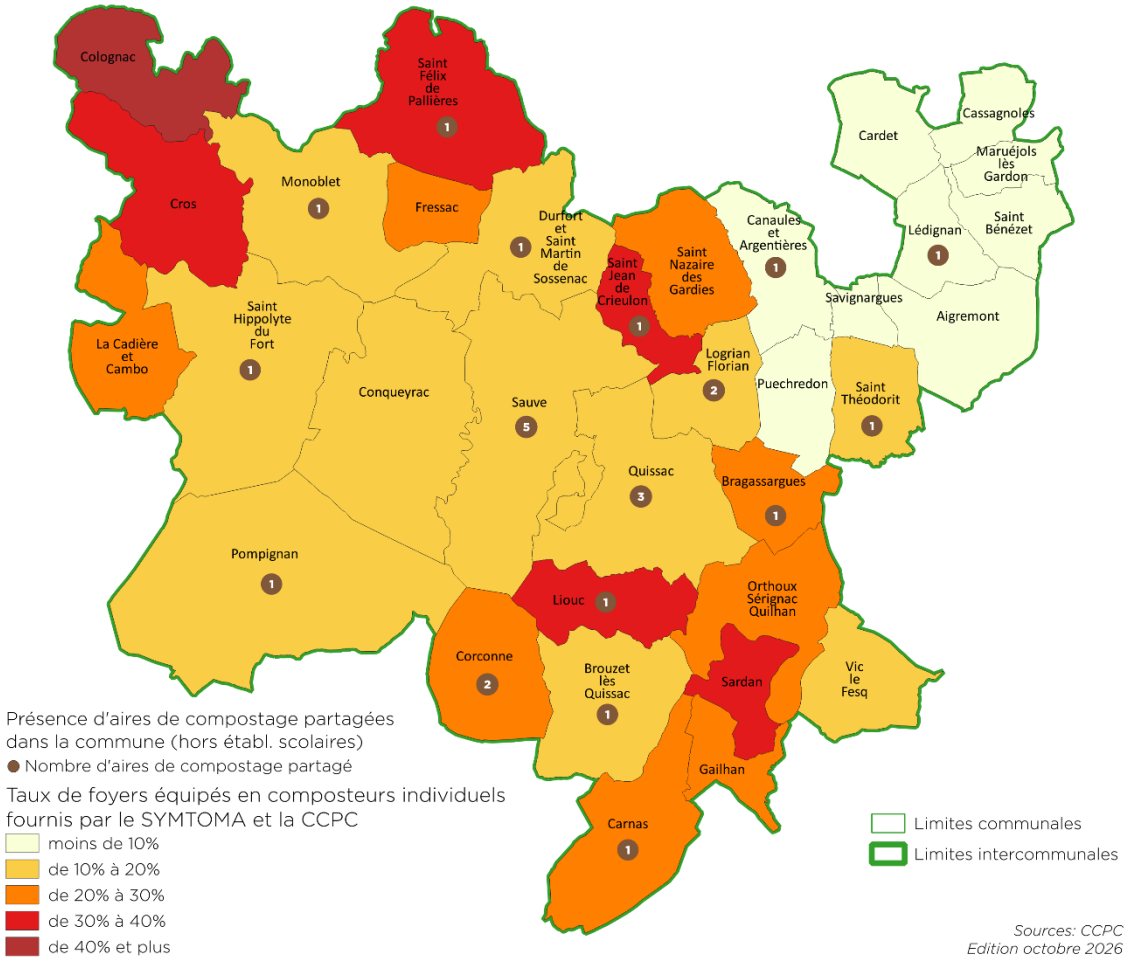

AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGEE

En 2025, une première aire a été installée sur la commune de Saint Félix de Pallières et les communes de Sauve et Corconne ont rajoutées une deuxième aire dans leurs communes respectives afin de répondre à la demande de leurs usagers.

La gestion de ces équipements collectifs est assurée en règle générale par le personnel communal.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

POURCENTAGE DE FOYERS EQUIPES EN COMPOSTEURS INDIVIDUELS ET PRESENCE D'AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGEE SUR LA CCPC EN 2025



Depuis le 1er janvier 2019, la CCPC met à disposition des composteurs individuels. A ce jour, une centaine de composteurs ont été délivrés sur la partie gérée par le SITOM Sud Gard. Le taux d'équipement des foyers en composteur n'est pas connu, ne permettant pas d'avoir une donnée fiable sur cette partie du territoire.

De plus les ménages peuvent également composter dans leur terrain sans composteur. Le grand nombre d'habitat individuel permet un compostage direct, sans composteur. Il faut également prendre en compte un grand nombre de foyers possédant des animaux domestiques qui consomment les déchets fermentescibles (poules…).

En 2021, une plaquette de sensibilisation sur le compostage a été réalisée pour promouvoir cette pratique et la développer auprès de la population.

Les consignes de tri

Les différents déchets ont des parcours différents selon leur type. Il est rappelé ici les consignes de tri pratiquées sur les communes de la CCPC.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI DES DECHETS MENAGERS COURANTS SUR LA CCPC

<table>
<tr><th>BIODECHETS
FERMENTISCIDES</th><th colspan="2">CONSIGNES DE DEPOTS</th></tr>
<tr><td>FRUITS - LEGUMES - FANES
RESTES DE REPAS
CAFE - THE - INFUSION
COQUILLES D'ŒUF
FLEURS – PLANTES
SERVIETTES PAPIER/ESSUIE TOUT
FEUILLES/TONTE/COUPE SECHE
DECHETS DE JARDIN BROYES
PAILLE – FOIN
ECORSES/PETITES BRANCHES
</td><td colspan="2">COMPOSTEUR COLLECTIF / COMPOSTEUR INDIVIDUEL
 </td></tr>
<tr><th>DECHETS RECYCLABLES</th><th colspan="2">CONSIGNES DE DEPOTS</th></tr>
<tr><td>PAPIERS - ENVELOPPES
JOURNAUX – MAGAZINES
CATALOGUE - ANNUAIRES
LIVRES - CAHIERS
</td><td>BAC JAUNE / SAC JAUNE
</td><td>COLONNE BLEU
</td></tr>
<tr><td>BOUTEILLES
POTS - BOCAUX
</td><td colspan="2">COLONNE VERTE
</td></tr>
<tr><td>CARTON
</td><td colspan="2">DECHETERIE
</td></tr>
<tr><td>TEXTILE
VETEMENTS
LINGE DE MAISON
CHAUSSURES
MAROQUINERIE ET ACCESSOIRES
</td><td colspan="2">COLONNE BLANCHE
</td></tr>
</table>

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

EMBALLAGES BRIQUES ALIMENTAIRES CARTONETTES FLACONAGES PLASTIQUES ALUMINIUM 	BAC JAUNE / SAC JAUNE 
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	**CONSIGNES DE DEPOTS**
COUCHES MEGOT CIGARETTE MOUCHOIRS USAGERS LINGETTES JETABLES VAISSELLE A USAGE UNIQUE VAISSELLE CASSEE AMPOULE A FILAMENTS (uniquement) 	BAC GRIS 
AUTRES DECHETS (filières de traitement complémentaires)	**CONSIGNES DE DEPOTS**
MOBILIER EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES ENCOMBRANTS BOIS VEGETAUX GRAVATS PLACOPLATRE POLYSTYRENE METAUX PNEU (véhicule léger) BATTERIE HUILE ALIMENTAIRE HUILE DE VIDANGE BIDON SOUILLE DECHETS DANGEREUX MENAGERS CARTOUCHE D'ENCRE AMPOULE / NEON PILES CAPSULES CAFE	DECHETERIE 

Source : CCPC

Par ailleurs, les médicaments doivent être retournés en pharmacie (emballages au tri sélectif). Les bouteilles, cartouches et cubes de gaz doivent être retournées auprès des distributeurs.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

Les déchets issus de la chasse, les cadavres d'animaux, les véhicules hors d'usages et pièces détachées, les déchets hospitaliers, les déchets agricoles issus de la filière ADIVALOR, les déchets liquides non pelletables bénéficient d'une filière spécifique.

Les déchets refusés sont les pièces d'armements ou déchets explosifs, les déchets d'amiantes et les cendres chaudes et déchets incandescents. La liste est non exhaustive.

5.3/ La collecte

L'organisation de la collecte

La totalité de la population de la CCPC est desservie pour la collecte résiduelle (ordures ménagères) et la collecte séparée (recyclables).

SPECIFICATION DE LA COLLECTE

	Ordures Ménagères Résiduelles	Recyclables
Population desservie	22 529 habitants	22 529 habitants
Tonnages annuels	4 504 tonnes	1 190 tonnes
Distances parcourues pour la collecte	120 000 km/an[1]	15 000 km/an[1]
Couleur du bac concerné	Gris	Jaune ou bleu
Collecte séparative proposée	Oui	Oui
Collecte régulière ou à la demande	Régulière	Régulière

[1]*Calculé au prorata du tonnage sur le total des kilomètres parcourus* *Source : CCPC*

Les engins de collecte et de regroupement

La CCPC dispose de **9 bennes à ordures ménagères** (BOM) et de **3 mini bennes pour collecter les déchets**.

Le service dispose également de différents **engins permettant de compacter les déchets sur ses déchèteries**. Il s'agit de :

- 2 compacteurs de déchets « PACKMAT » qui permettent de compacter les bennes des déchèteries de St Hippolyte du Fort et Liouc
- 1 compacteur fixe pour les OMR situé à la déchèterie de Liouc
- 2 tractopelles (dont 1 de secours) pour compacter et remanier les déchets verts à la déchèterie de St Bénézet.

EXEMPLE DE MINI-BENNE A ORDURES MENAGERES



Le quai de transit, situé à Liouc, permet de regrouper et compacter les déchets ménagers résiduels collectés pour être ensuite acheminés par camions semi-remorques vers les unités de traitement. Il s'agit d'une installation intermédiaire entre la collecte effectuée par les bennes et leur transport vers le centre de traitement. Il permet de limiter le nombre de camions en massifiant les transports (20 tonnes dans un semi contre 3 à 5 dans une benne de collecte), c'est autant de camions en moins sur les routes et du CO2 en moins.

La CCPC accueille également la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes et la Communauté de Communes Gangeoises et Suménoises sur ce quai de transit, des collectivités voisines, avec une contrepartie financière conventionnée. Ces collectivités optimisent ainsi leur propre transport de déchets ménagers.

Les emballages recyclables secs sont apportés au centre de transfert de PAPREC Cévennes à Liouc, sous gestion du syndicat de traitement du SYMTOMA Aigoual – Cévennes – Vidourle, puis sont ensuite triés au centre de tri TRIVALO de Lansargues.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28



COMPACTEUR A LIOUC



EXEMPLE DE BENNE A ORDURES MENAGERES

Les fréquences de collecte

Les fréquences de collecte varient selon la saison et la densité d'usagers sur site. Les jours fériés, les collectes sont maintenues sauf les 1er janvier, 1er mai, 25 décembre.

FREQUENCES DE COLLECTE

Type de collecte		Période normale 1/1/2025-12/7/2025 et 24/8/2025-31/12/2025	Période estivale 13/7/2025-22/8/2025
Secteur 29 communes 10 862 hab. 5 006 foyers	Ordures Ménagères Résiduelles	1 x par semaine	1 x par semaine
	Recyclables	1 x par semaine	1 x par semaine
Secteur Saint-Hippolyte du Fort 3 739 hab. 1 723 foyers	Ordures Ménagères Résiduelles	4 x par semaine	4 x par semaine *dont 1 x centre seul*
	Recyclables	2 x par semaine	2 x par semaine *dont 1 x centre seul 1 x sac du centre seul*
Secteur Quissac 3 449 hab. 1 589 foyers	Ordures Ménagères Résiduelles	4 x par semaine	4 x par semaine *dont 1 x centre seul 1 x écarts seuls*
	Recyclables	2 x par semaine *dont 1 x centre seul*	2 x par semaine
Secteur Cardet, Lédignan 2 442 hab. 1 125 foyers	Ordures Ménagères Résiduelles	2 x par semaine	3 x par semaine
	Recyclables	1 x par semaine	2 x par semaine

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

Secteur Sauve 1 956 hab. 901 foyers	Ordures Ménagères Résiduelles	3 x par semaine	4 x par semaine *dont 1 x centre seul*
	Recyclables	2 x par semaine	3 x par semaine
Campings de Cardet (estival)	Ordures Ménagères Résiduelles	-	5 x par semaine
	Recyclables	-	2 x par semaine

[1] *Aigremont, Bragassargues, Brouzet-les-Quissac, Canaules-et-Argentières, Carnas, Cassagnoles, Colognac,, Conqueyrac, Corconne, Cros, Durfort-et Saint-Martin de Sossenac, Fressac, Gailhan, La Cadière et Cambo, Liouc, Logrian-Florian, Maruéjols-les-Gardons, Monoblet, Orthoux-Sérignan-Quilhan, Pompignan, Puechredon, Saint-Théodorit, Saint-Bénézet, Saint-Félix de Pallières, Saint-Jean de Crieulon, Sardan, Savignargues, Vic-le-Fesq*

Source : CCPC

En période normale (de février à juin et d'octobre à novembre), **le service fait 30 circuits de collecte par semaine :** 6 le lundi, 7 le mardi, 6 le mercredi, 5 le jeudi, 6 le vendredi. **Pour la période estivale** (du 14 juillet au 22 août) et les fêtes de fin d'année, **nous avons 31 circuits de collecte par semaine :** 7 le lundi, 7 le mardi, 7 le mercredi, 5 le jeudi, 4 le vendredi, 1 le samedi. Les collectes sont assurées tous les jours fériés sauf le 1er mai, 25 décembre et 1er janvier.



La flotte des véhicules de collecte est équipée de l'outil de géolocalisation qui permet d'optimiser la gestion de la flotte et d'améliorer le service rendu. Son succès est conditionné par l'adhésion des salariés. Celle-ci permet :

- La réduction des kilomètres parcourus et la consommation de carburant
- Une réactivité des utilisateurs
- L'équité entre les agents est également mieux assurée lorsqu'il y a travail avec plusieurs équipes
- Les applications proposées génèrent une série d'indicateurs qui facilitent la prise de décision

Evolution de l'organisation de la collecte

Certains secteurs de la communauté de communes sont passés en collecte mixte en 2025, il s'agit de Pompignan. D'autres secteurs passeront en collecte en porte à porte en 2026 et ce afin d'améliorer les performances en termes de tri notamment. Cela va concerner les ménages.

Par ailleurs, en lien avec les syndicats de traitement, les nouvelles REP sont mis en place au niveau des déchèteries. Celle concernant les produits et matériaux de la construction et du bâtiment da été progressivement mise en place en dès l'été 2024 avec une interdiction formelle dès janvier 2025.

Enfin, la démarche pour le compostage, individuel et collectif, est poursuivie afin d'offrir une solution aux particuliers pour le tri et la valorisation des biodéchets.

5.4/ Les déchèteries

Une déchèterie est **un équipement intégré à la filière de collecte et de traitement des déchets** répondant à la loi du 15 juillet 1975, modifiée le 13 juillet 1992. Elle remplit strictement un rôle de transit des déchets qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de collecte des ordures ménagères. Ce n'est ni un lieu de stockage, ni un lieu de traitement. Il s'agit d'**un espace clôturé et surveillé, ouvert au public** (particuliers, professionnels et services communaux), **pour le dépôt de déchets**. Ces derniers sont réceptionnés dans des bennes sélectives et acheminés vers des filières spécialisées. Selon leur composition, ils seront valorisés

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

ou éliminés dans des installations autorisées à les recevoir (centres de stockage, incinérateur, plate-forme de compostage…).

Situées à Saint-Hippolyte du Fort, Liouc et Saint-Bénézet, **la CCPC détient trois déchèteries** qui quadrillent son territoire intercommunal.

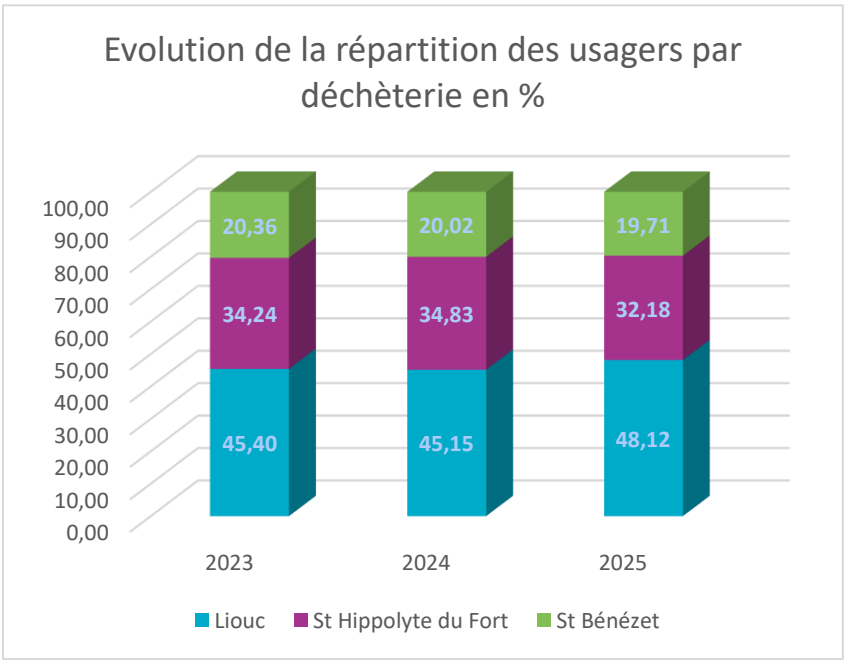
Leur **accès est exclusivement réservé aux administrés-contribuables**, particuliers, associations, communes ou professionnels de la CCPC. Toutefois, la CCPC se réserve le droit d'accorder **l'accès des déchèteries aux usagers d'une autre commune après négociation d'une convention** dûment approuvée par le Conseil Communautaire. C'est le cas notamment pour les communes de Cannes et Clairan, Montmirat, Crespian pour la communauté de communes du Pays de Sommières (soit 1 581 habitants), Boucoiran-et-Nozières pour Alès Agglomération (soit 1 013 habitants), Domessargues, Mauressargues, Moulézan, Montagnac pour Nîmes Métropole Agglomération (soit 1 800 habitants). **En 2025, c'est 4 394 habitants**[1] **de plus qui ont accès à une déchèterie de la CCPC.**

L'accès aux déchèteries est réservé aux détenteurs d'un badge. L'usager doit présenter son badge au totem en entrée de déchèterie, sous peine de se voir refuser l'accès. Les cartes délivrées sont de plusieurs natures : une carte pour les particuliers du territoire, une carte pour les services communaux, une carte pour les professionnels du territoire, une carte pour les professionnels hors territoire.



L'accès est autorisé aux usagers venant avec des véhicules légers, avec ou sans remorque, ou des camionnettes de PTAC de 3,5 tonnes maximum, non attelées. **Les déchets apportés doivent être issus du territoire de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol** (pour les entreprises extérieures au territoire nécessité de présenter un devis signé d'une prestation sur le territoire).

A partir d'octobre 2024, la carte papier a été remplacée progressivement par une carte magnétique, appelée badge, pour tout usagers (particuliers, professionnels, administration et associations) qui en font la demande via une plate-forme dématérialisée.



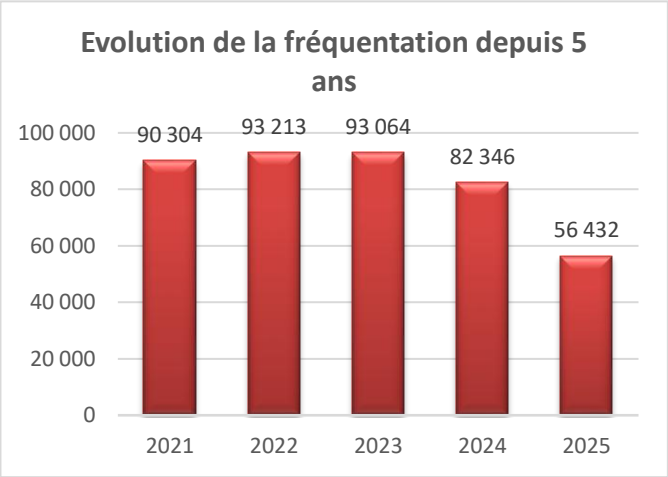
Les apports des professionnels en déchèterie sont payants via l'achat d'un forfait lors de la connexion sur la plateforme dématérialisée à hauteur de 25 passages à 250 euros le forfait. Les professionnels hors territoire sont amenés à payer 20 euros le passage. Pour les particuliers, le badge donne accès à 24 passages sur l'année. Tout passage complémentaire est proposé à 8 euros l'unité.

[1] **données INSEE 2023*

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

En termes de fréquentation, les déchèteries de la CCPC ont accueilli 56 432 usagers[2] en 2025. **C'est 31 % de moins qu'en 2024** et 38 % de moins qu'en 2021.

La fréquentation des déchèteries a considérablement baissé en 2025. La déchèterie de Liouc reste la plus fréquentée avec 48 % des usagers, suivie par celle de Saint-Hippolyte du Fort avec 32 % des usagers, devant celle de Saint-Bénézet avec 20 % des usagers.

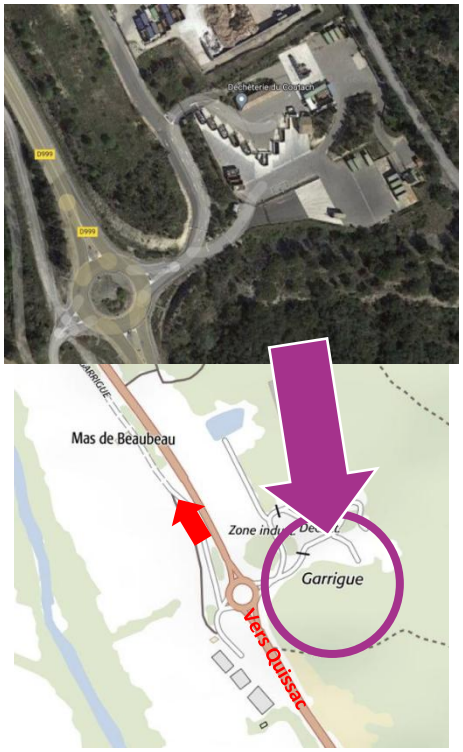


USAGERS DES DECHETERIES

Déchèterie	Nombre d'usagers 2021	Nombre d'usagers 2023	Nombre d'usagers 2024	Nombre d'usagers 2025	Evolution /2024	Evolution 2021-2025
Saint-Bénézet	17 873	18 946	16 484	11 120	- 33 %	- 38 %
Liouc	41 335	42 253	37 183	27 154	- 27 %	- 34 %
Saint-Hippolyte du Fort	31 096	31 865	28 679	18 158	- 37 %	- 42 %
TOTAL	**90 304**	**93 064**	**82 346**	**56 432**	**- 31 %**	**- 38 %**

CARTE D'IDENTITE DES DECHETERIES DE LA CCPC

Déchèterie de Liouc



Jours et heures d'ouverture :
Du lundi au samedi inclus
De 9 h 00 - 11 h 50 et 13 h 30 - 16 h 50

Usagers acceptés :
Particuliers et professionnels

Déchets pris en charge :
Recyclables (RSHV), Papier, Verre, Déchets verts, Gravats, Métaux, Encombrants, Cartons, Bois, Pneus véhicules légers, Piles, Mobilier, Batteries véhicules, Huile de vidange, Huile alimentaire, Déchets Diffus spécifiques (déchets dangereux), Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, Cartouche encre, Textiles, Ampoule/néon, Capsules de café, Plaques de plâtre, Polystyrène, Bidons souillés, gaines, jouets, articles de sport et de loisirs

Déchets non pris en charge :
Amiante, Ordures ménagères résiduelles

Equipements :
Compacteur de déchets PACKMAT pour tasser les bennes
Sécurisation du site : garde-corps, sécurisation des quais, signalisation au sol, pose de panneaux de filière et de sécurité, barrière levante à l'entrée, vidéo surveillance, réfection des sols béton et bitumineux, renfort des clôtures

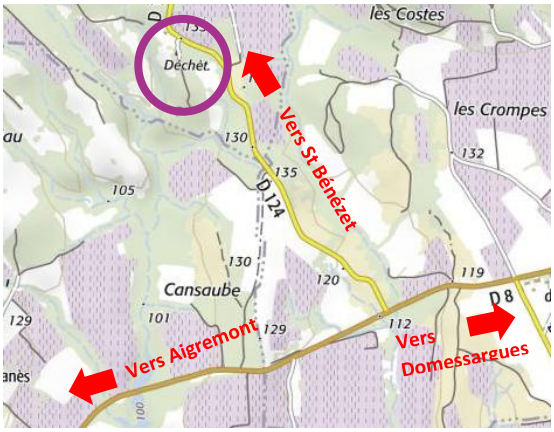
Jours et heures d'ouverture :

[2] **Calcul automatisé*

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

Déchèterie de Saint-Bénézet





Du lundi au samedi inclus, fermée le mardi
De 9 h 00 - 11 h 50 et 13 h 30 - 16 h 50

Usagers acceptés :
Particuliers et professionnels de la CCPC

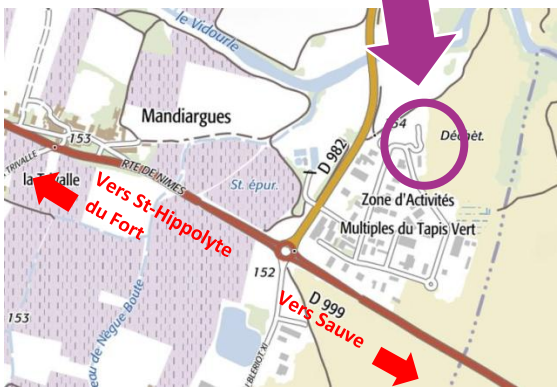
Déchets pris en charge :
Recyclables (RSHV), Papier, Verre, Déchets verts, Gravats, Métaux, Encombrants, Cartons, Bois, Piles, Mobilier, Batteries véhicules, Huile de vidange, Huile alimentaire, Déchets Diffus spécifiques (déchets dangereux), Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, Cartouche encre, Ampoule/néon, Plaques de plâtre, Bidons souillés

Déchets non pris en charge :
Amiante, Ordures ménagères résiduelles, Pneus véhicules légers, Textiles, Capsules de café, Polystyrène, gaines, jouets, articles de sport et de loisirs

Equipements :
1 tractopelle pour compacter et remanier les déchets verts

Déchèterie de Saint-Hippolyte du Fort





Jours et heures d'ouverture :
Du lundi au samedi inclus
De 9 h 00 - 11 h 50 et 13 h 30 - 16 h 50

Usagers acceptés :
Particuliers et professionnels

Déchets pris en charge :
Recyclables (RSHV), Papier, Verre, Déchets verts, Gravats, Métaux, Encombrants, Cartons, Bois, Pneus véhicules légers, Piles, Mobilier, Batteries véhicules, Huile de vidange, Huile alimentaire, Déchets Diffus spécifiques (déchets dangereux), Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, Cartouche encre, Textiles, Ampoule/néon, Capsules de café, Plaques de plâtre, Polystyrène, Bidons souillés, gaines, jouets, articles de sport et de loisirs

Déchets non pris en charge :
Amiante, Ordures ménagères résiduelles

Equipements :
Compacteur de déchets PACKMAT pour tasser les bennes
Sécurisation du site : garde-corps, sécurisation des quais, signalisation au sol, pose de panneaux de filière et de sécurité, barrière levante à l'entrée, vidéo surveillance, réfection des sols béton et bitumineux, renfort des clôtures

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

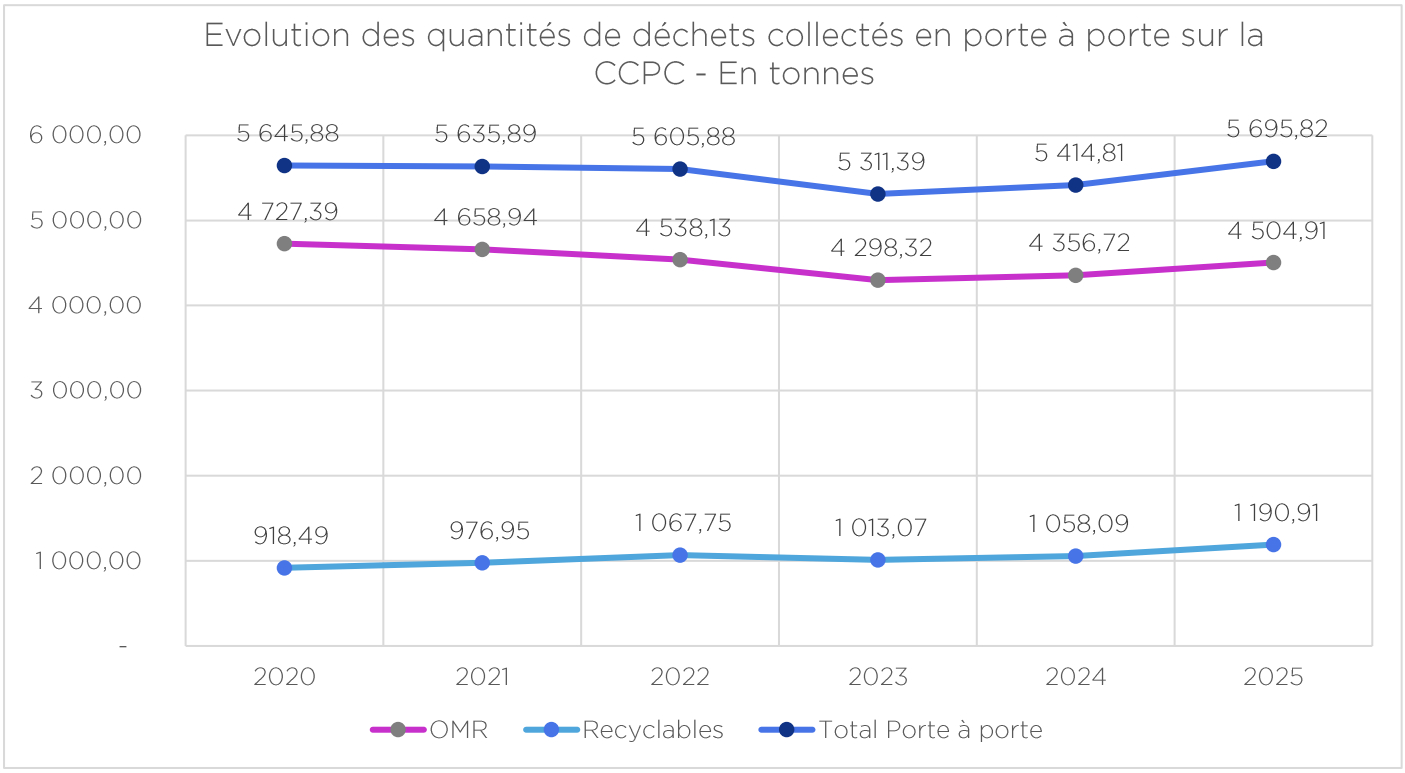
6/ Le bilan de la collecte des déchets

L'intercommunalité ayant été créée en 2013 avec d'anciens EPCI dont une partie de communes d'autres regroupements, le calcul de l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage, à partir de la base 2010 tel que recommandé par l'ADEME, ne peut être calculé.

Les tonnages sont cependant comparés à l'année 2017, pour laquelle la CCPC dispose de données.

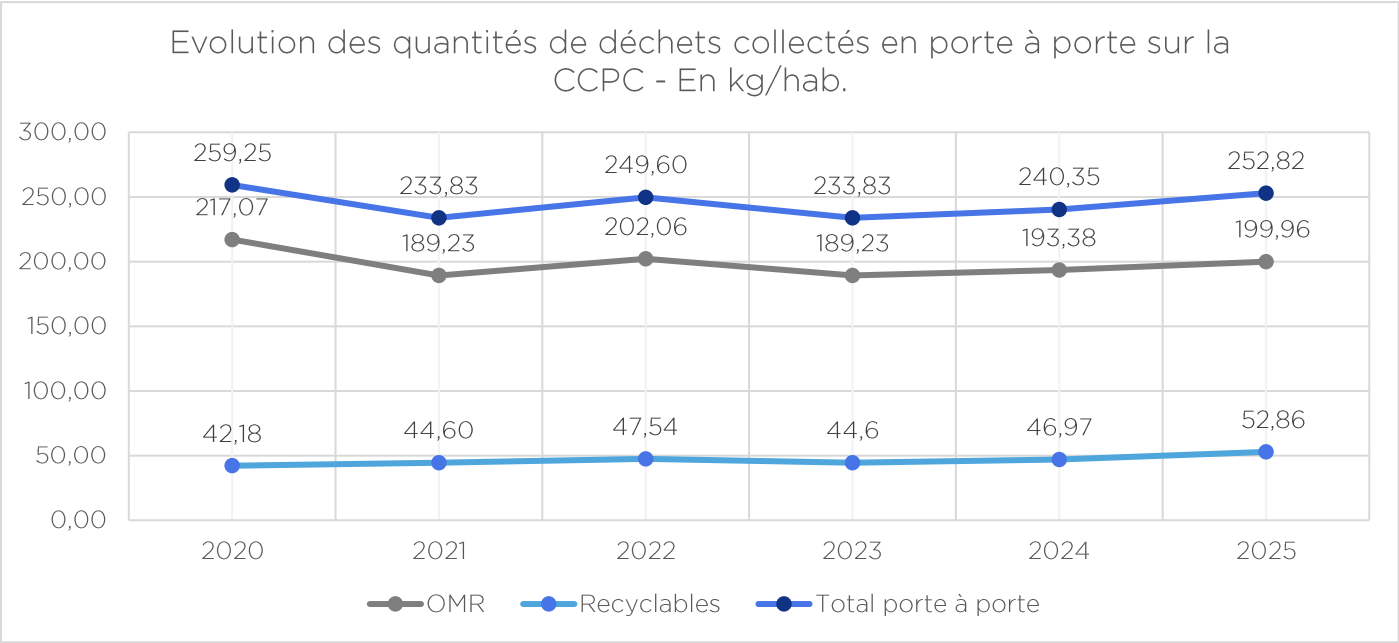
6.1/ Les déchets collectés par le service de collecte

Les déchets collectés par le service se stabilisent à **5 695.82 tonnes en 2025** avec une augmentation de 5.19 % par rapport à 2024 et une réduction de – 2.04 % % par rapport à 2019. **La quantité par habitant est en hausse de 2.79 % par rapport à 2024, et en baisse de – 0.88% par rapport à 2020, soit -6.43 kg de moins par habitant.**

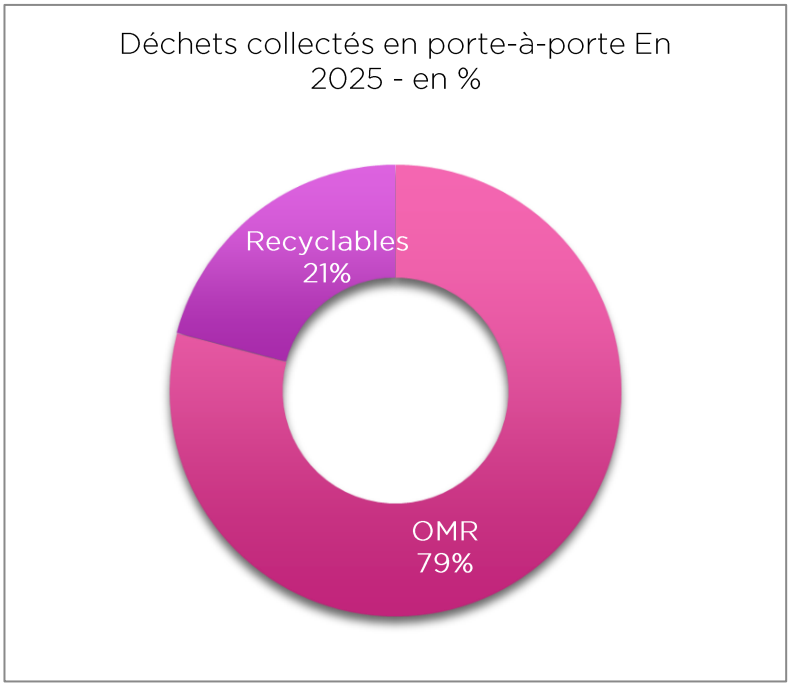


Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28



La part des OMR (ordures ménagères résiduelles) représente 79 % du tonnage des déchets collectés contre 21 % de recyclables. Pour rappel, en 2024, les OMR représentaient 80.46 % et les recyclables 19.54 %.



Les Ordures Ménagères Résiduelles

Les OMR représentent 4 504.91 tonnes de déchets, soit 199.96 kg/habitant en 2025. C'est une augmentation de 3.4 % par rapport à 2024 et une diminution de 4.71 % par rapport à 2020. La quantité par habitant a augmenté de 3.4 % par rapport à 2024, et diminué de 7.88 % par rapport à 2020, soit 17.11 kg de moins par habitant.

Selon l'ADEME, les déchets d'activités économiques représentent environ 21,7% des ordures ménagères résiduelles (ADEME, Chiffres-clés déchets – édition 2015). A l'intérieur de nos déchets résiduels sur la CCPC, ceux issus des activités économiques s'élèveraient donc à environ 977.56 tonnes pour l'année 2025.

EVOLUTION DES DECHETS DE COLLECTE RESIDUELLE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Poids total par habitant (kg/hab.)	217,07	212,94	202,06	189.23	193.38	**199.96**
Part dans le total des déchets collectés	26,25 %	23,36 %	24,60 %	21.91 %	23.98 %	**24.79 %**

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

La collecte sélective

La collecte sélective des recyclables représentent 1 190.91 tonnes de déchets en 2025, soit 52.86 kg/habitant. C'est en augmentation de 12.55% par rapport à 2024 et une augmentation de 29.66 % par rapport à 2020. La quantité par habitant a augmenté de 12.54 % par rapport à 2024, et augmenté de 25.34 % par rapport à 2020, soit 10.69 kg de plus par habitant.

Selon l'ADEME, les déchets d'activités économiques représentent environ 13,4% des collectes séparées (ADEME, Chiffres-clés déchets – édition 2015). A l'intérieur de nos déchets recyclables collectés en porte à porte sur la CCPC, ceux issus des activités économiques s'élèveraient donc à environ 159.58 tonnes pour l'année 2025.

EVOLUTION DES DECHETS RECYCLABLES COLLECTES PAR LE SERVICE

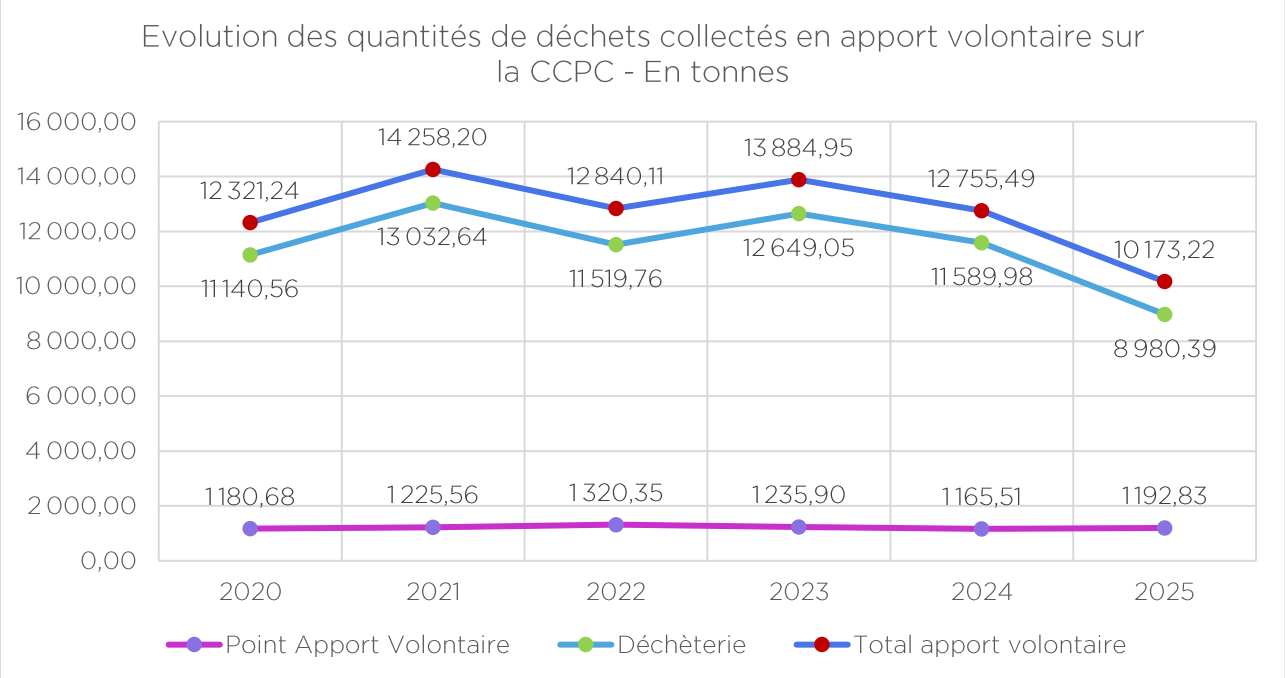
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Poids total par habitant (kg/hab.)	42,18	44,65	47,54	44.6	46.97	52.86
Part dans le total des déchets collectés	5,10%	4,90%	5,79 %	5.28 %	5.51 %	6.20 %

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

6.2/ Les déchets collectés en apport volontaire

Les déchets collectés en apport volontaire s'élèvent à 10 173.22 tonnes en 2025, **en baisse de 20.24 %** par rapport 2024 et en baisse de 17.43 % par rapport à 2020. La quantité par habitant de la CCPC a diminué de 20.24 % par rapport à 2024, et a diminué de 6.75 % par rapport à 2020, soit 32.66 kg de moins par habitant.

Si l'on prend en compte les habitants extérieurs qui utilisent les déchèteries, la quantité par habitant a diminué de 20.24 % par rapport à 2024, et 21.84 % par rapport à 2020, soit 105.59 kg de moins par habitant.

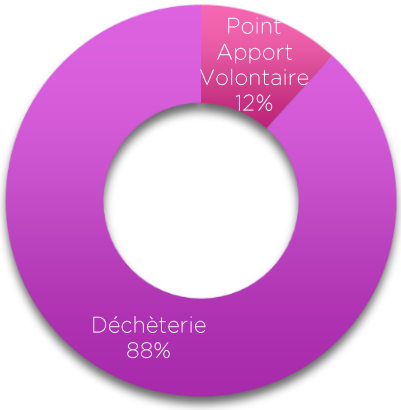


REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

EVOLUTION DES DECHETS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

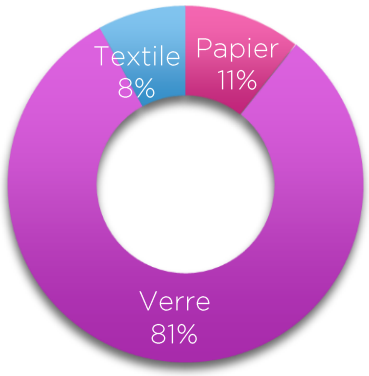
L'apport en déchèteries est le mode privilégié des administrés car les points d'apport volontaires ne concernent que la collecte des papiers, textiles et verres.

Répartition des déchets collectés en apport volontaire sur la CCPC - En 2025



Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

Répartition des déchets collectés en point d'apport volontaire en 2025 sur la CCPC

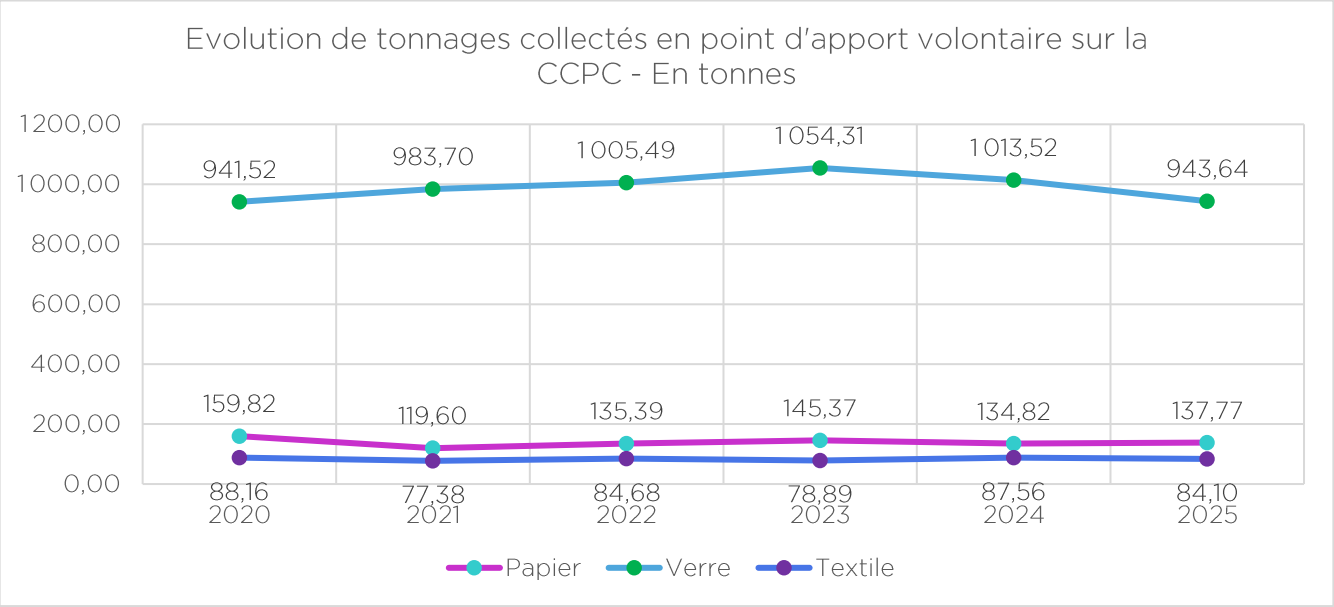


Les déchets collectés en Point d'Apport Volontaire

Les déchets recyclables collectés en Point d'Apport Volontaire (PAV) **représentent 1 192.83 tonnes de déchets en 2025, soit 52.95 kg/habitant**. C'est en augmentation de 2.34 % par rapport 2024 et une augmentation de 1.03% par rapport à 2020. La quantité par habitant a augmenté de 2.34 % par rapport à 2024, et une diminution de 2.34 % par rapport à 2020, soit 1.27 kg de moins par habitant.

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28



EVOLUTION DES DECHETS COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Poids total par habitant *(kg/hab.)*	Verre	45,17	45,96	46,94	44.62	41.89	43.08
	Papier	5,49	6,19	6,47	5.94	6.12	5.65
	Textile	3,55	3,87	3,51	3.85	3.73	4.22
Part dans le total des déchets collectés *(%)*	Verre	5,46 %	5,04 %	5,72 %	5.16 %	5.19 %	5.34 %
	Papier	0,66 %	0,68 %	0,79 %	0.69 %	0.76 %	0.70 %
	Textile	0,43 %	0,42 %	0,43 %	0.45 %	0.46 %	0.52 %

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

De plus, les bennes installées par le SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle pour le carton en PAV ont recueilli 29.64 tonnes de cartons en 2025, c'est une baisse de 21.41 % par rapport à 2024.

Les déchets collectés en déchèterie

Les déchets collectés en 2025 en déchèterie représentent 8 980.39 tonnes. C'est en baisse de 22.52 % par rapport à 2024 et en baisse de 19.39 % par rapport à 2020.

La quantité par habitant s'élève à 333.56 kg/habitant (population des communes extérieures conventionnées inclues). Elle a diminué de 22.52 % par rapport à 2024, et de 22.29 % par rapport à 2020, soit 95.68 kg de moins par habitant.

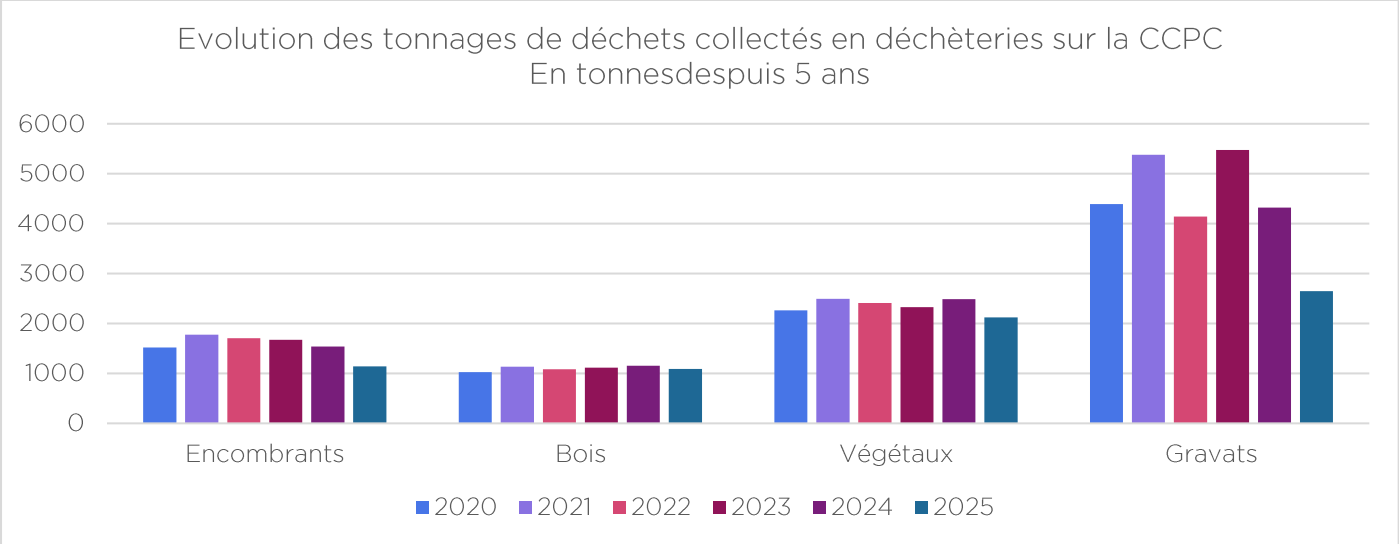
EVOLUTION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE

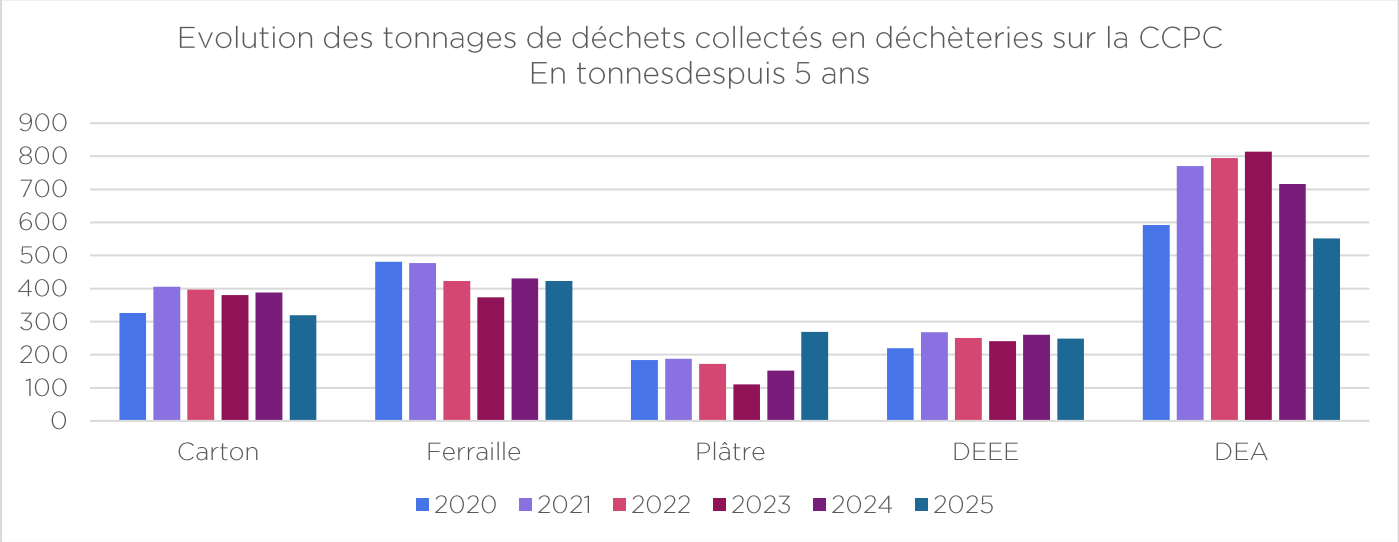
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Poids total par habitant* *(kg/hab.)*	429,24	500,77	431,63	466.46	430.49	333.56
Part dans le total des déchets collectés *(%)*	61,85 %	65,35 %	62,45 %	65.89 %	63.79 %	57.25 %

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

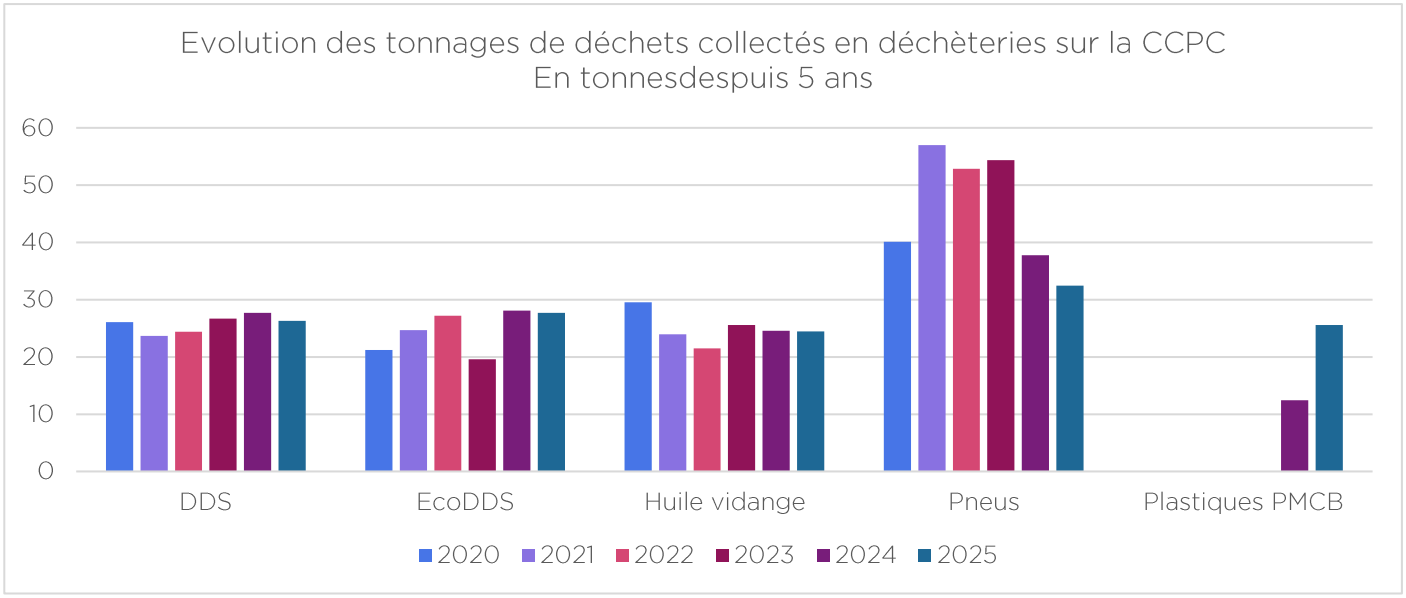
** population des communes extérieures conventionnées accédant aux déchèteries inclues*

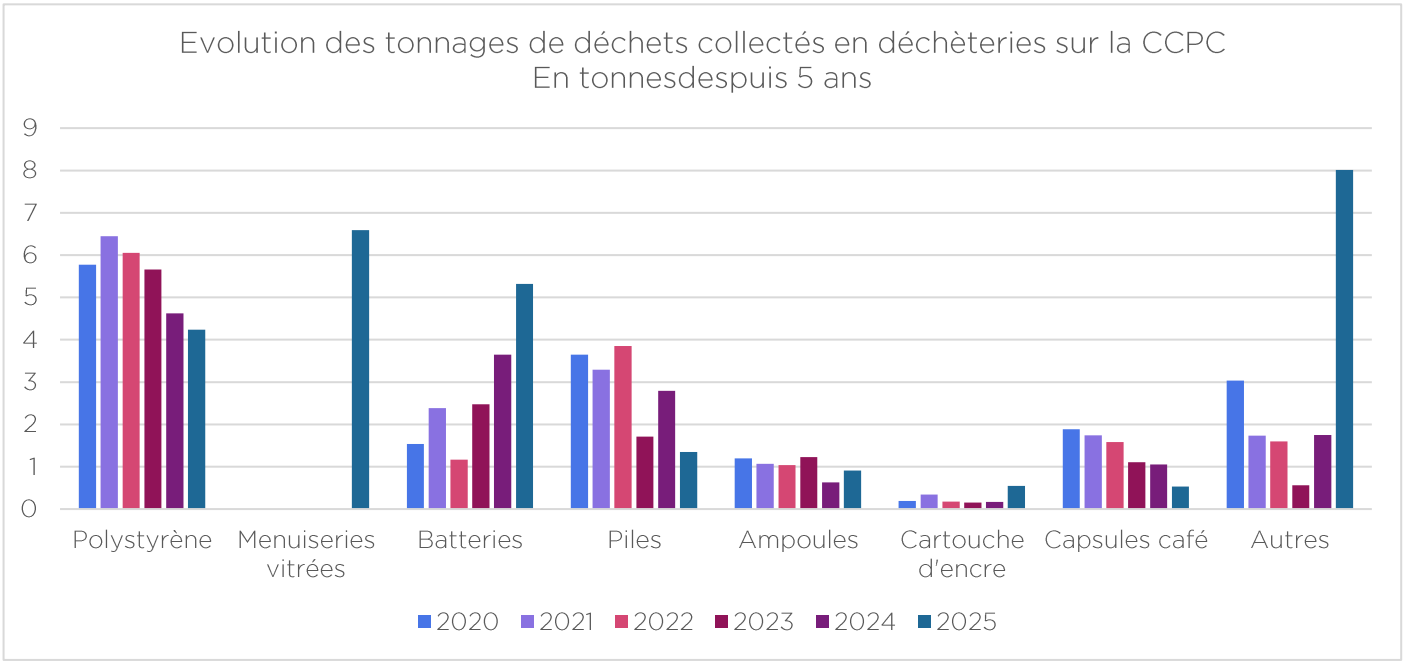
REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28





REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

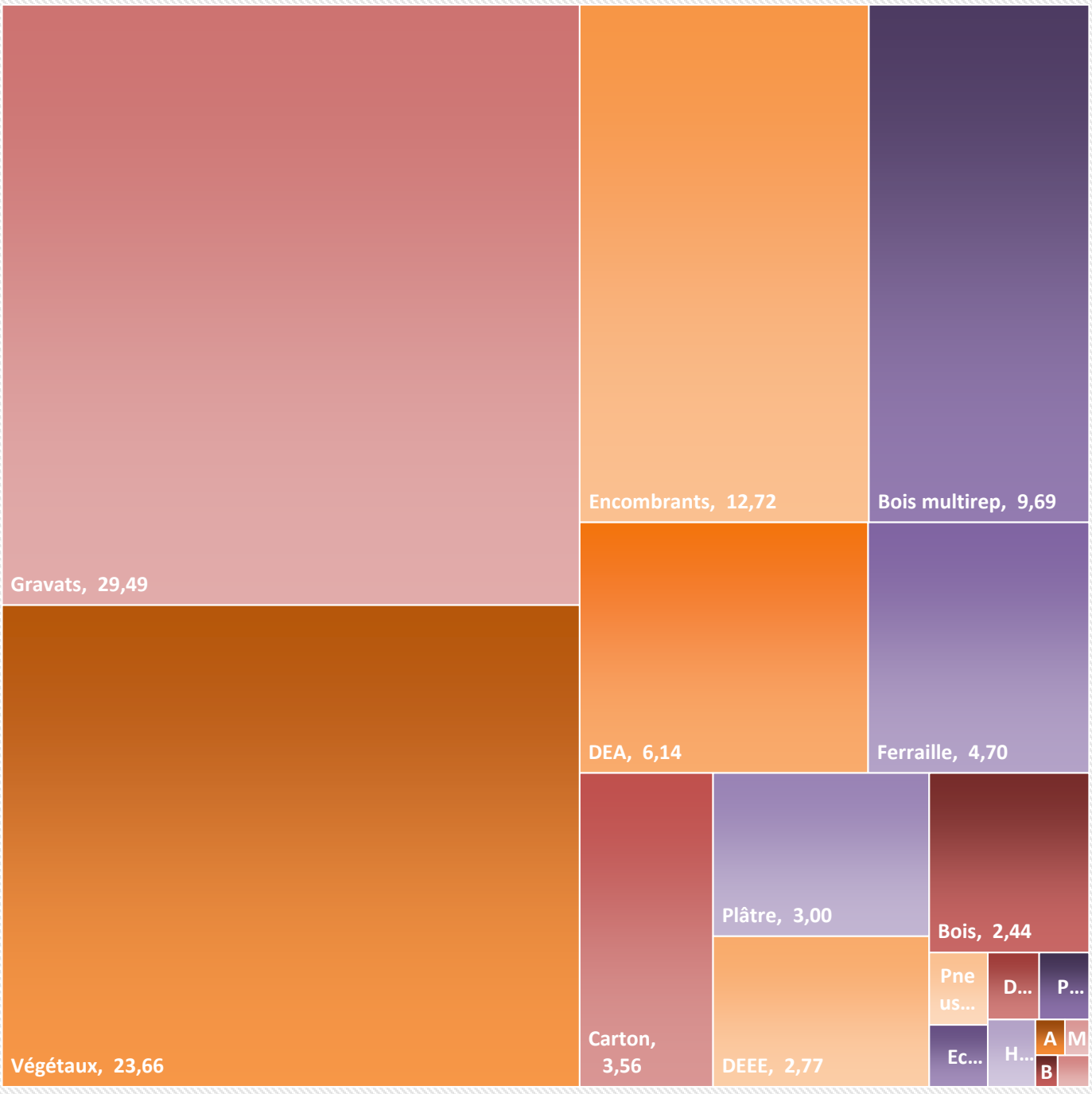




Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

Répartition des déchets collectés en déchèterie
En % en 2025



6.3/ Evolution des tonnages de déchets

L'ensemble des déchets collectés représentent 15 869.04 tonnes en 2025. C'est une baisse de 12.66 % par rapport à 2024 et en baisse de 11.90 % par rapport à 2020.

La quantité par habitant s'élève à :

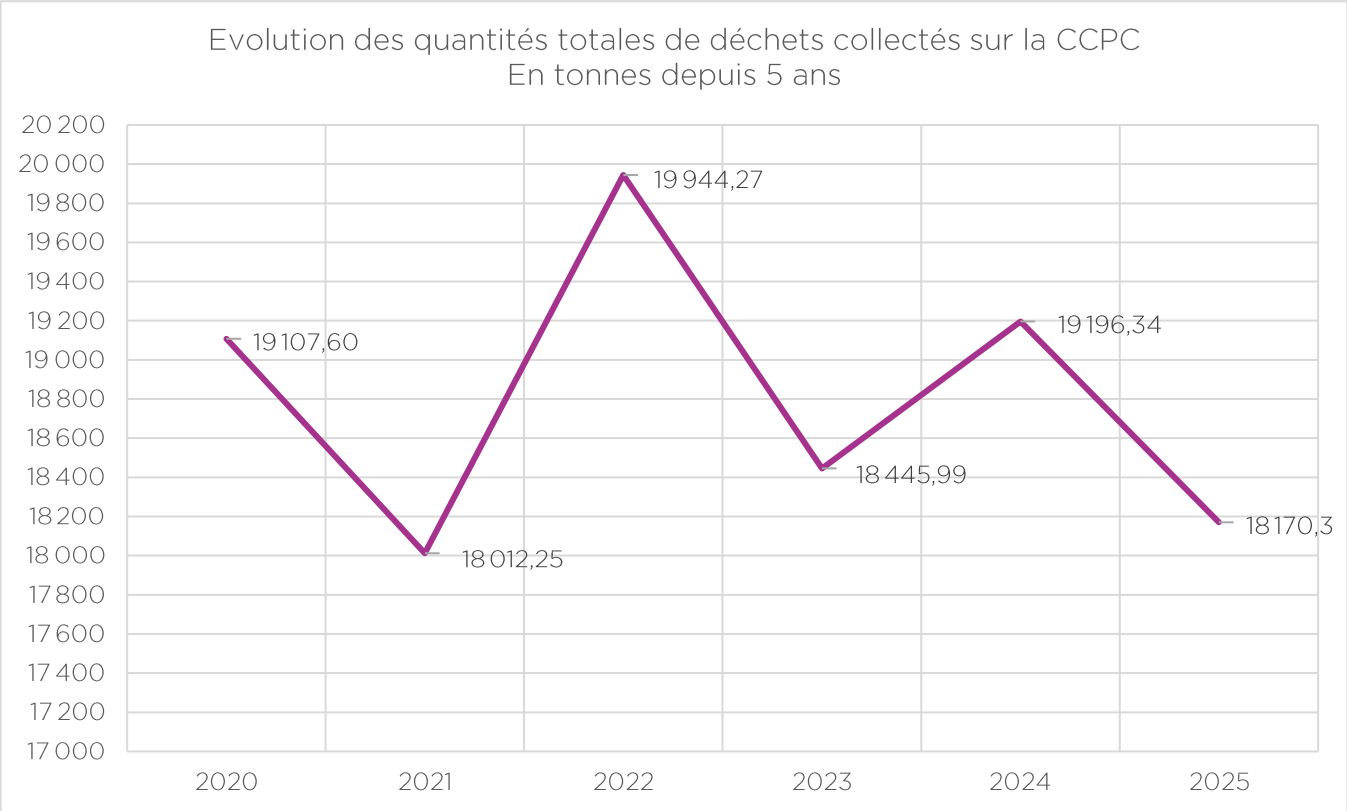
- 718.25 kg/habitant si l'on ne prend en compte que les habitants de la CCPC (hors bennette carton) ;

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

- 601.03 kg/hab. si l'on prend en compte la population hors territoire pour les déchets de déchèteries.

EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

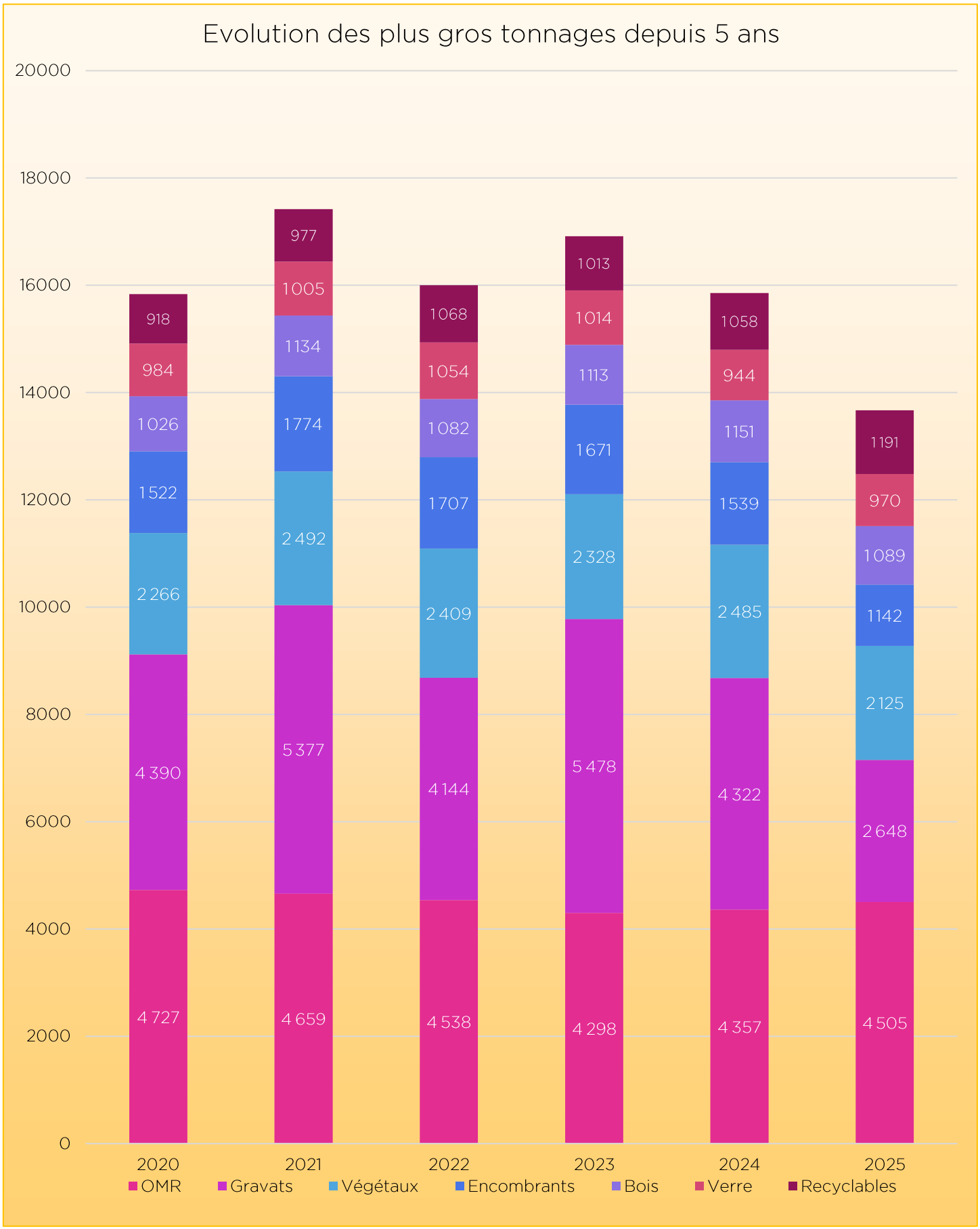
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Poids total par habitant *(kg/hab.)*	827,08	911,57	821,32	845.10	806.53	**718.25**
Total des déchets ménagers et assimilés collectés *(Tonnes)*	18 012,25	19 944,27	18 445,99	19 196.34	18 170.30	**16 181.51**



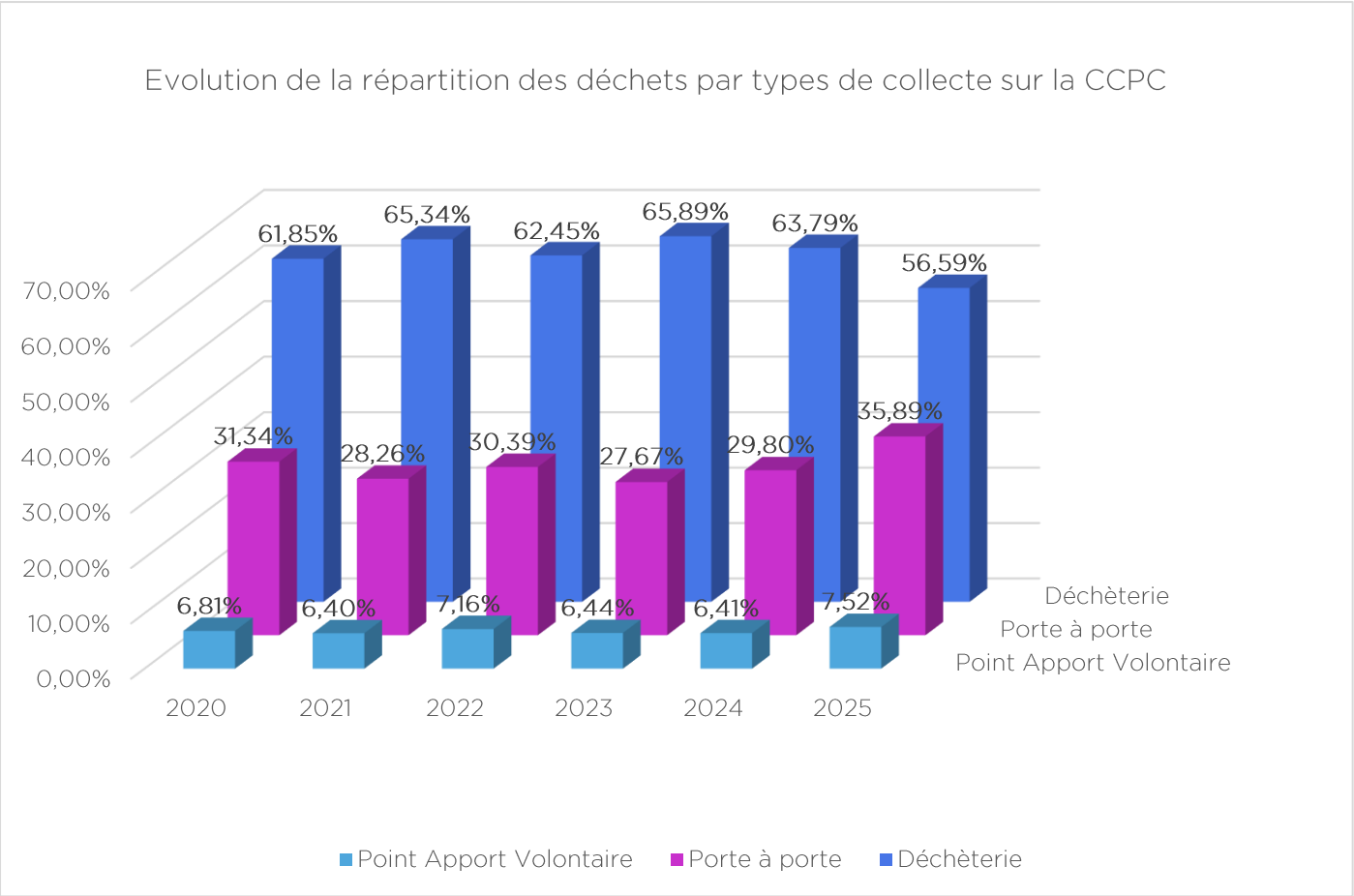
Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

Evolution des plus gros tonnages depuis 5 ans



REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28



ELEMENTS DE COMPARAISON

	CCPC 2020	CCPC 2025	Moyenne Nationale *(réf. SINOE 2021)*	Moyenne Occitanie *(réf. SINOE 2021)*	Moyenne Gard *(réf. SINOE 2021)*
OMR kg/hab.	217.07	**199.96**	246	264	289
Recyclables en porte à porte kg/hab.	42.18	**52.86**	54	53	45
Verre kg/hab.	45.17	**43.08**	33	34	32

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard, ADEME (SINOE) - Réalisation : CCPC/CTI

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

7/ Le traitement des déchets

7.1/ Points de transfert et unités de traitement de la collecte réalisé par le service

Suite à la collecte des déchets réalisée par le service, **les deux syndicats** (SYMTOMA et SITOM Sud Gard) **se chargent du traitement des déchets collectés sur leur territoire d'intervention respectif.**

Le SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle dispose d'un **quai de transfert sur la CCPC**, situé à la déchèterie de Liouc. L'usine PAPREC à Liouc constitue également un lieu de transit pour les recyclables de la CCPC : les déchets collectés en porte à porte y sont regroupés, puis ils sont transportés pour être triés au centre de tri PAPREC TRIVALO de Lansargues.

Les **installations de traitement sont diverses**, en fonction du syndicat gestionnaire compétent sur la zone. **Ces sites sont éloignés** de la CCPC, mais situés dans le Gard ou sur les départements voisins, en proche périphérie, générant ainsi des coûts de transport mesurés.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

7.2/ Types de traitements et de valorisation des déchets collectés

TYPES DE TRAITEMENTS DES DECHETS COLLECTES SUR LA CCPC

	Prestataires de traitement SYMTOMA	Prestataires de traitement SITOM Sud Gard (rapport d'activités 2025 non fourni au moment de la rédaction)
Ordures ménagères résiduelles	SUEZ RV Méditerranée (TMB sur Salindres et enfouissement sur Bellegarde)	
Déchets encombrants résiduels	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	
« sacs jaunes » (papiers, emballages recyclables)	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	
Verre	Société O-I (à Vergèze)	
Cartons (déchèteries+apports directs à Liouc)	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	
Ferrailles	AUBORD Recyclage (à Aubord)	
Gravats	- Les Carrières de Montdardier (à Montdardier), Cévennes Déchets (à Alès), SRC (à Teyran)	
Végétaux	CCA (sous-traités à SOLBOCOL de Moulès-et-Baucels)	
Plâtre	Eco-organisme VALDELIA (via PAPREC Liouc)	
Plastiques PMCB	Eco-organisme VALDELIA (via NICOLLIN Montpellier)	
***Bois** (PMCB, meubles, gros ABJ, gros JJ)*	Eco-organisme VALDELIA (via PAPREC Liouc - bennes dites *multiREP*)	
***Hors BOIS** (meubles, gros ABJ, gros JJ)*	Eco-organisme VALDELIA (via PAPREC Liouc – bennes dites *multiREP*)	
***Petits ABJ/JJ** (Articles Bricol /Jardin.+Jeux/Jouets)*	Eco-organisme ECOMAISON (via PAPREC Cévennes-Vidourle et NICOLLIN)	
Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	Eco-organisme EcoDDS (via SPUR Environnement -VEOLIA)	
***DD hors Ménages (+** bidons souillés)*	Société SPUR Environnement - VEOLIA/ex-ATO (à Sommières)	

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

Huiles de vidange	Eco-organisme CYCLEVIA (via SEVIA-ATO)	
Polystyrène Expansé	régie SYMTOMA (conditionnement)	
Batteries	AUBORD Recyclage (à Aubord)	
Déchets électriques et électroniques (DEEE)	Eco-organisme ECOSYSTEM (via SUEZ puis Paprec Liouc à partir du 1er octobre)	
Amiante lié	SEVIA-ATO (à Sommières)	
Ampoules et tubes d'éclairage	Eco-organisme ECOSYSTEM (via SUEZ)	
Textiles Linges Chaussures	Eco-organisme RE-FASHION (via GEBETEX)	
Piles et accumulateurs électriques	Eco-organisme ECOSYSTEM (via Chimirec et Triade)	
Pneus Aliapur (« jantés » ou pas)	Eco-organisme ALIAPUR (via EUREC Sud et Plancher Environnement)	
Pneus hors filière Aliapur	PLANCHER Environnement (à Villedieu)	
Cartouches d'encres	PRINTERREA (à Cherisy)	
Capsules/recharges de cafés	SUEZ (agence de Nîmes)	
ASL (Articles de Sports et Loisirs)	Eco-organisme ECOLOGIC (via LezpritRequip)	
Menuiseries vitrées	Eco-organisme VALDELIA (via NICOLLIN Montpellier)	

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard

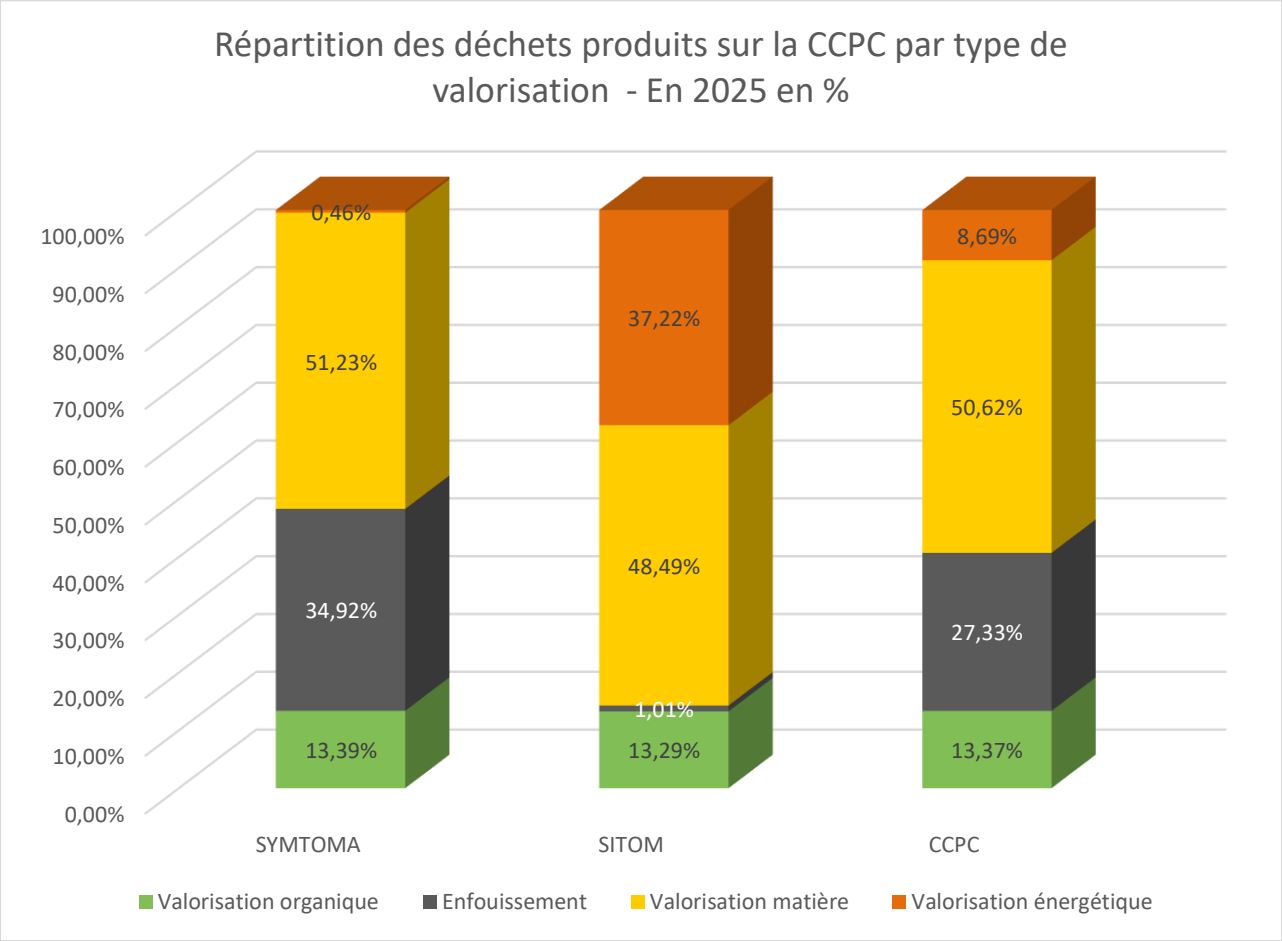
Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

7.3/ Poids des types de valorisation

Le **taux global de valorisation** sur la CCPC, c'est-à-dire la part des tonnages orientés vers une valorisation matière, organique et énergétique (incluant les refus de tri du process) sur la totalité des quantités collectées, **s'élève à 72.67 % en 2025**.

TYPES DE VALORISATION DES DECHETS DE LA CCPC EN 2025



Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

Refus de tri

Le **refus de tri** concerne les déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce qu'ils ne respectent pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.…). **Sur la CCPC, le refus de tri s'élève en 2025 à 267.45 tonnes de déchets, soit 22.46 % du total des RSHV collectés en porte à porte.**

Un mauvais tri augmente les coûts et réduit la valorisation. En cas de doute sur le tri, l'usager doit se référer aux consignes de tri diffusées par la collectivité ou à défaut, jeter dans la poubelle grise.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS



REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_26

11/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

11.1/ Généralités

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS SUR LA CCPC

Année 2025	OMR	RSHV	Verre	Papier	Textile	Autres déchets
Fréquence (par semaine)	C1 à C5	C1 à C3	C2	C1 (PAP) C0,25 (PAV)	Variable selon les lieux	Variable selon déchets
Collecte et contenants	PAP avec bacs collectifs et bacs individuels	PAP avec bacs collectifs et bacs individuels	Apport Volontaire 183 Points d'Apports Volontaires	PAP (communes SYMTOMA) et Apport Volontaire 36 Points d'Apports Volontaires	Apport Volontaire 14 Points d'Apports Volontaires	Apport volontaire 3 déchèteries
	Régie	Régie	Collecte gérée par la CCPC (Prestation)	Collecte gérée par la CCPC (Prestation)	Collecte gérée par le syndicat de traitement	Haut de quai en Régie Collecte gérée par le syndicat de traitement
Transport	Géré par les syndicats de traitement	Géré par les syndicats de traitement	Géré par la CCPC (Prestation)	Géré par le Syndicat de traitement sur partie SYMTOMA Géré par la CCPC sur partie SITOM Sud Gard (Prestation)	Géré par les syndicats de traitement	Géré par les syndicats de traitement
Traitement	Incinération ou enfouissement géré par les syndicats de traitement	Tri géré par les syndicats de traitement	Recyclage en verrerie géré par la CCPC (Prestation)	Tri et recyclage géré par les syndicats de traitement	Tri et recyclage géré par les syndicats de traitement	Divers traitements gérés par les syndicats de traitement

Source : CCPC

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITES DE DECHETS COLLECTES PAR LA COLLECTIVITE

Année 2025	OMR	RSHV	Papier	Verre	Textile	Déchèteries[1]	Tous flux
Population desservie	22 529 hab.	22 529 hab.	22 529 hab.	22 529 hab.	22 529 hab.	26 923[2] hab.	22 529 hab.
Poids total collecté	4 504.91 tonnes	1 190.91 tonnes	127.40 tonnes	970.47 tonnes	94.96 tonnes	8 980.39 tonnes	15 898.68 tonnes
Kg/habitant CCPC	199.96 kg/hab.	52.86 kg/hab.	5.65 kg/hab	43.08 kg/hab.	4.22 kg/hab.	333.56 kg/hab. (avec G) 235.21 kg/hab. (hors G)	640.64 kg/hab. (avec gravats) *542.29 kg/hab. (hors gravats)*
Kg/habitant National[3]	225 kg/hab.	52.1 kg/hab.	/	32.6 kg/hab.	7.9 kg/hab.	216 kg/hab. (avec G) 161 kg/hab. (hors G)	503 kg/hab.
Ecart / ratio national	- 25.04 kg/hab.	+ 0.76 kg/hab.	/	+ 10.48 kg/hab.	- 3.68 kg/hab.	+ 117.56 kg/hab (avec G) + 74.21 kg/hab. (hors G)	+ 87.15 kg/hab.
Kg/habitant Gard[3]	253 kg/hab.	89.05 kg/hab.				342 kg/hab.	684 kg/hab.
Ecart / ratio départemental	- 53.04 kg/hab.	+ 12.54 kg/hab.				-8.44 kg/hab.	- 43.36 kg/hab.
Kg/habitant Typologie nationale rural avec ville centre[4]	175 kg/hab.	52 kg/hab.	/	42 kg/hab.	/	242 kg/hab. (hors G)	517 kg/hab. (hors gravats)
Ecart / ratio Typologie nationale rural avec ville centre	+ 24.96 kg/hab.	+ 0.86 kg/hab.	/	+1.08 kg/hab.	/	- 6.79 kg/hab.	+ 25.29 kg/hab. (hors gravats)

[1] Collecte carton spécifique en PAV du SYMTOMA intégrée

[2] La population des communes de Domessargues, Mauressargues, Moulézan, Montagnac, Boucoiran-et-Nozières, Cannes-et-Clairan, Montmirat, Crespian est ajoutée du fait des conventionnements d'accès aux déchèteries signées avec leur intercommunalité

[3] Enquête nationale ADEME 2021 / Référentiel national 2021 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2016)

[4] Enquête nationale ADEME données 2013 – Rural avec ville centre

Source : CCPC

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

11.2/ Principales prestations externalisées

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES EXTERNALISEES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Montant annuel des prestations en € TTC 2025
ADH	Entretien véhicule tractopelle	Prestation de service	6 939.24 €
ALL DISCOUNT	Entretien véhicule OM	Prestation de service	17 093.23 €
ASSOCIATION CHANTIER PAYS CEVENOL	Entretien paysager déchèteries	Prestation de service	2 320,00 €
BAMS DIGITAL - SYSOCO	Géolocalisation des BOM	Prestation de service	4 003,20 €
Barbier	Sac transparents jaunes	Prestation de service	7 430.40 €
BLINKER	Fourniture d'entretien véhicules	Prestation de service	2 378.52 €
CASTALDI STEPHANE	Dératisation quai Liouc	Prestation de service	1 875.00 €
CERTIGO C2F	Formation CACES	Prestation de service	2 085.60 €
CEVENNES DECHETS	Transport des bennes depuis déchèterie de St Bénézet	Marché Public	44 784.75 €
CEVENNES DECHETS	Collecte du papier / journaux sur colonnes	Marché Public	1 144,46 €
CHABAS ALES	Entretien véhicule OM	Prestation de service	12 337.96 €
CLAUDE BTP LOCATION	Camion nacelle déchèterie Saint Hippolyte du Fort	Prestation de service	320.76 €
DIVERSES ENTREPRISES	Entretien, pièces détachées, vérification et contrôle des véhicules et engins	Prestation de service	151 902.10 €
DIVERSES ENTREPRISES	Achat de fioul, carburant, combustible	Prestation de service	103 967.60 €
DIVERSES ENTREPRISES	Téléphonie - fax - photocopies - alarme	Prestation de service	9 437.78 €
FLASH PROTECTION	Vêtements de sécurité	Marché Public	10 376.76 €
GARD VIDANGE	Vidange du bac de l'aire de lavage	Prestation de service	1 422.02 €
GROUPAMA	Assurances véhicules		8 423.88 €
GUIN FRERES	Transport du Recyclable de 8 communes de la CC (autour de Lédignan)	Prestation de service	14 888.47 €
HORANET	Logiciel contrôle d'accès	Prestation de service	7 069.50 €
PASINI	Transport des déchets verts	Marché Public	27 193,46 €

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

PASINI	Transport OMR	Marché Public	27 017,53 €
PASINI	Compactage	Prestation de service	18 485,52 €
Sté CARROSSERIE VINCENT	Entretien semestriel compacteur OM Liouc	Prestation de service	6 068,81 €
TRAVIER	OLD déchèterie Saint Bénézet	Prestation de service	3 594,00 €
VIAL SOCIETE	Collecte du verre sur colonnes	Marché Public	60 922.68 €
TOTAL			**553 483,23 €**

Source : CCPC

11.3 / Investissements réalisés

Les principaux investissements réalisés en 2025 concernent les aménagements de la déchèterie de Saint Bénézet dans le cadre de la réhabilitation mais aussi dans les deux autres déchèteries

Investissements		
	Dépenses	Recettes
Moyens généraux	734,78 €	85,33 €
Aménagement déchèterie SHF	70 378,00 € *(dont 40 746.92 € d'emprunt)*	7 552,23 €
Aménagement déchèterie Liouc	47 010,35 € *(dont 34 354,75 € d'emprunt)*	4 227,24 €
Aménagement déchèterie St Bénézet	224 165,75 €	8 451,50 €
TOTAL aménagement déchèteries	341 554,10 €	20 230,97 €
Bacs collectifs OM	12 270,48 €	/
TOTAL matériel de collecte	12 270,48 €	0,00 €

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

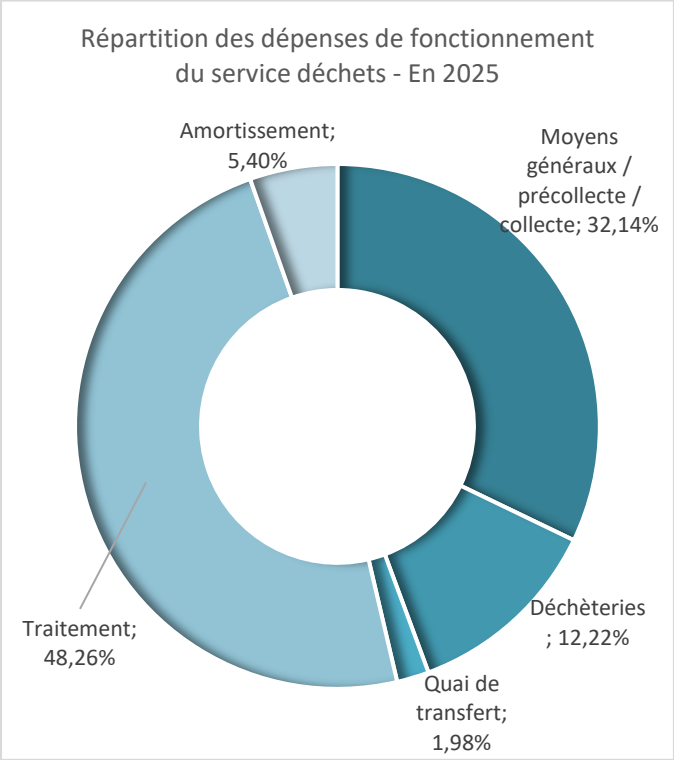
12/ Le budget, le coût du service et son financement

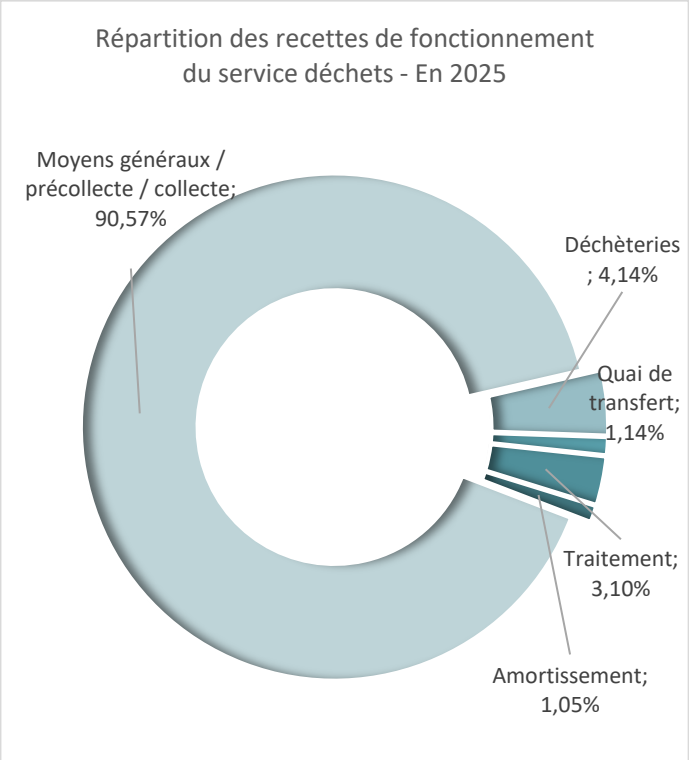
12.1/ Montant annuel global des dépenses et des recettes liées au fonctionnement du service

Les données indiquées ci-dessous concernent les coûts directement liés au service, et n'intègrent pas les charges transverses (ressources humaines, comptabilité, ...).

ELEMENTS BUDGETAIRES 2025 LIES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE (en € TTC)

Budget de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
Moyens généraux / pré collecte / collecte	1 130 331.95 €	Moyens généraux / pré collecte / collecte	3 837 768.61 €
		Dont TEOM	3 687 487.00 €
		Dont redevance spéciale	119 791.85 €
		Dont revente de bacs	14 088.00 €
Déchèteries	429 654.36 €	Déchèteries (participations autres collectivités)	175 459.57 €
		Dont facturation professionnelle	32 826.99 €
		Dont participations autres collectivités	111 543.34 €
Quai de transfert	69 684.56 €	Quai de transfert	48 354.85 €
		Dont participations autres collectivités	41 796.26 €
Traitement	1 696 915.43 €	Traitement	131 271.13 €
		dont SITOM Sud Gard	131 271.13 €
Amortissement	189 967.15 €	Amortissement	44 409.38 €
Total dépenses budget fonctionnement	**3 516 553.45 €**	**Total recettes budget fonctionnement**	**4 237 263.54 €**
SOLDE	**720 710.09 €**		





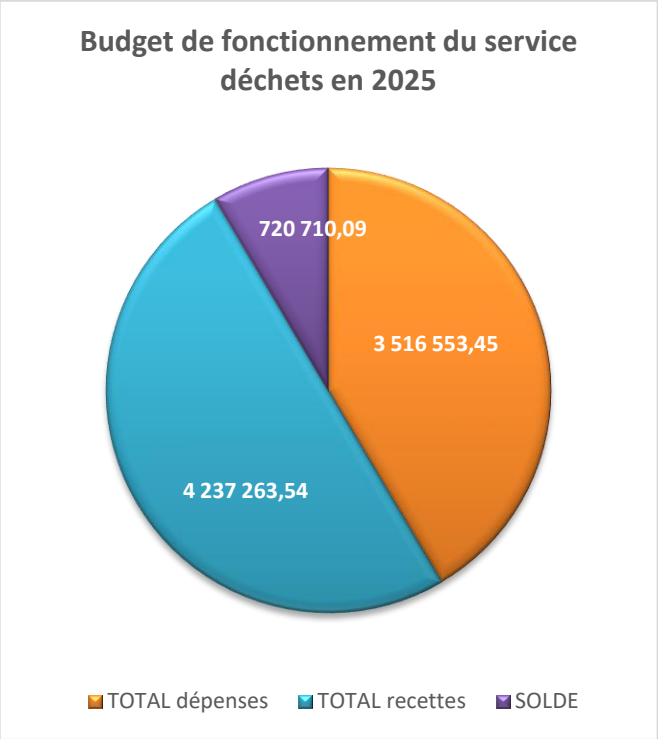
REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

Coût fonctionnement à la tonne tous déchets confondus :

221.19 euros *(198.87 € en 2024)*
(15 898.68 tonnes)

Coût fonctionnement par habitant tous déchets confondus :
156.09 euros *(160.77 € en 2024)*
(22 529 hab.)

Le bilan financier est réalisé d'après le Compte administratif de l'année 2025



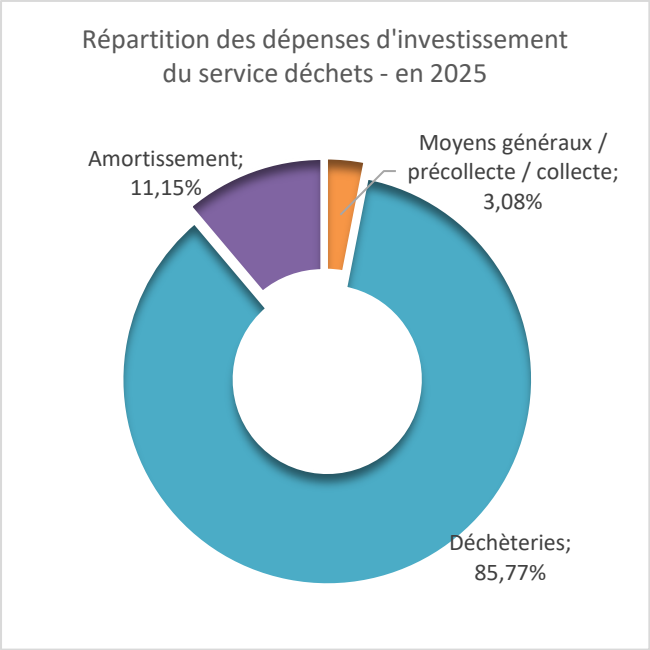
12.2/ Montant annuel global des dépenses et des recettes liées à l'investissement du service

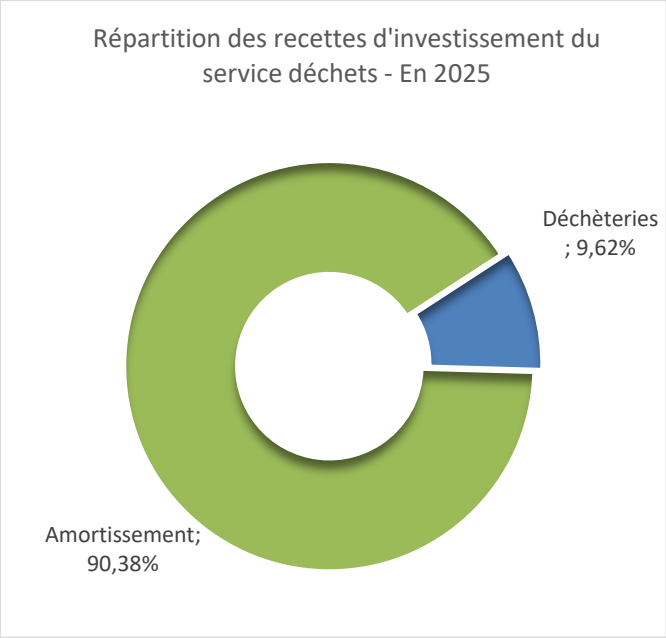
ELEMENTS BUDGETAIRES 2025 LIES A L'INVESTISSEMENT DU SERVICE (en € TTC)

Budget d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
Moyens généraux / pré collecte / collecte	12 270.48 €	Moyens généraux / pré collecte / collecte	0.00 €
Dont achat de conteneurs	12 270.48 €	dont véhicules OM	0.00 €
Déchèteries	341 554.10 €	Déchèteries	20 230.97 €
dont AMO réhabilitation déchèterie	26 676.00 €		
Amortissement	44 409.38 €	Amortissement	189 967.15 €
Total dépenses budget investissement	398 233.96 €	Total recettes budget investissement	210 198.12 €
SOLDE		- 188 035.84 €	

Source : CCPC

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28





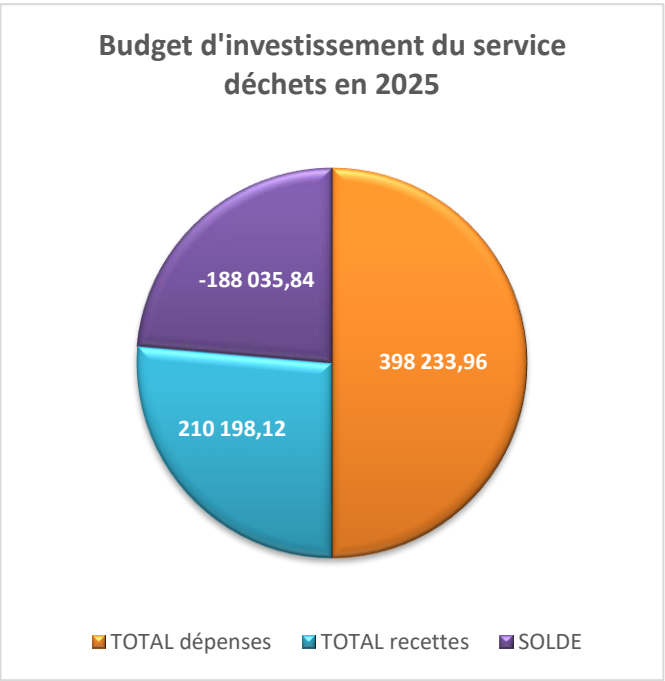
Montant d'investissement à la tonne tous déchets confondus :

25.05 euros *(7.90 € en 2024)*
(15 898.68 tonnes)

Montant d'investissement par habitant tous déchets confondus :

17.68 euros *(6.39 € en 2024)*
(22 529 hab.)

Le bilan financier est réalisé d'après le Compte administratif de l'année 2025



REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

12.3/ Financement du service public

Le coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il représente l'ensemble des charges qui affecte le service, déduction faite des produits. **En 2025, le coût aidé sur la CCPC s'élève à 3 516 553,45 €**, soit 138.46 euros par habitant (141.70 euros par habitant en 2024).

COUT AIDE DU SERVICE PUBLIC EN 2025

Coût aidé pros déduits en €				
	DEPENSES	RECETTES	Reste à charge	Par habitant
Collecte OMR, CS, déchèteries	1 559 986,31		1 559 986,31	69,24
Transfert et traitement	1 766 599,99		1 766 599,99	78,41
Autres charges	189 967,15		189 967,15	8,43
Recettes (hors taxes et redevances)		397 157,70	-397 157,70	-17,63
TOTAL	**3 516 553,45**	**397 157,70**	**3 119 395,75**	**138,46**

Source : CCPC

12.4/ Montant annuel global du budget

SYNTHESE DES ELEMENTS BUDGETAIRES 2025

	Dépenses	Recettes
TOTAL Budget Fonctionnement	3 516 553.45 €	4 237 263.54 €
SOLDE Budget Fonctionnement	+ 720 710.09 €	
TOTAL Budget Investissement	398 233.96 €	210 198.12 €
SOLDE Budget Investissement	- 188 035.84 €	
TOTAL BUDGET	**3 914 787.41 €**	**4 447 461.66 €**
SOLDE BUDGET	**+ 532 674.25 €**	

Source : CCPC

12.5/ Montant des emprunts

Objet de l'emprunt	Année d'obtention	Montant du contrat	Annuité capital	Annuité intérêts	Annuités 2025 (intérêts + capital)	Année de fin
Centre Technique Intercommunal*	2015	600 000 €	28 348,11 €	8 416,78 €	36 764,89 €	2035
Terrain rond-point Liouc**	2005	49 000 €	1 718,98 €	954,81 €	2 673,79 €	2035
Rond-point Liouc***	2006	150 000 €	4 809,61 €	4 121,42 €	8 931,03 €	2036
Quai transfert et déchèterie de Liouc	2008	1 050 000 €	31 037,23 €	37 574,73 €	68 611,96 €	2038
Extension réseaux rond-point déchèterie de Liouc****	2009	175 000 €	4 996,01 €	6 028,91 €	11 024,92 €	2039
Pôle déchets St Hippolyte du Fort	2014	1 215 480,45 €	37 288,09 €	41 523,31 €	78 811,40 €	2040

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

* Emprunt pour la construction du bâtiment qui accueille les BOM

** Emprunt pour l'acquisition du terrain pour la réalisation du quai de transfert et de la déchèterie

*** Emprunt pour la réalisation d'un rond-point qui dessert la déchèterie et l'entreprise PAPREC

**** Emprunt pour les réseaux (eau, électricité, téléphone) pour la déchèterie et le quai de transfert



REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

ANNEXES



REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

A. Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Accessible sur demande auprès du Centre Technique Intercommunal de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, aux coordonnées suivantes : tel : 04.66.35.99.30 / om@piemont-cevenol.fr

B. Règlement intérieur des déchèteries intercommunales

Accessible sur demande auprès du Centre Technique Intercommunal de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, aux coordonnées suivantes : tel : 04.66.35.99.30 / om@piemont-cevenol.fr

C. Règlement communautaire de collecte des déchets ménagers pour la redevance spéciale

Accessible sur demande auprès du Centre Technique Intercommunal de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, aux coordonnées suivantes : tel : 04.66.35.99.30 / om@piemont-cevenol.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

GLOSSAIRE

BOM : Benne à Ordures Ménagères

CCES : Commission Consultative d'Elaboration de de Suivi

CCPC : Communauté de Communes du Piémont Cévenol

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

CTI : Centre Technique Intercommunal

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DEEE : Déchet d'Equipement Electrique et Electronique

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

EcoDDS : Déchets chimiques

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

LTE : Loi de Transition Ecologique

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAV : Point d'Apport Volontaire

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Ri : Redevance Incitative

RSHV : Recyclables Secs Hors Verre

SITOM Sud Gard : Syndicat intercommunal de la valorisation et du traitement des déchets ménagers Sud Gard

SYMTOMA Aigoual - Cévennes - Vidourle : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Assimilés Aigoual – Cévennes – Vidourle

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28

Contact

Communauté de Communes du PIÉMONT CÉVENOL
13 bis, rue du Docteur Rocheblave
30260 Quissac
04.66.93.06.12
contact@piemont-cevenol.fr

Information

Centre Technique Intercommunal
ZAM Combe Martèle, impasse des Garennes
30610 Sauve
04.66.35.99.30
om@piemont-cevenol.fr

---

www.piemont-cevenol.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_151_28